# RAPPORT D'ACTI | D: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

## 2023-2024

## Complexe Hippique des Pieux



Nos médaillés au Championnat de la Manche de voltiae



Nos Champions de France de Horse-Ball



Notre médaillée au Championnat régional d'équitation adaptée



Une de nos cavalière (à droite) Vice-Championne de France de Pony-Games



















Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

### SOMMAIRE

#### 1. CONTEXTE GENERAL & FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- 1. Caractéristique du contrat actuel
- 2. Objectifs du contrat
- 3. Faits marquants
- 4. Performances économiques et techniques du service
- 5. Suivi des travaux
- 6. Analyse des moyens d'exploitation
- 7. Revue de la qualité du service
- 8. Analyse comparative par rapport au prévisionnel : programme de travaux et de maintenance

#### 2. PERFORMANCE FINANCIERE

- 1. Présentation du Compte rendu financier annuel
- 2. Analyse des recettes / Analyse des charges
- 3. Analyse des investissements et de leur plan de financement
- 4. Analyse de l'équilibre économique financier global du contrat
- 5. Analyse des redevances et charges pour l'Autorité Concédante / Collectivité membre

#### 3. PROCHAINES ETAPES & RESTE A REALISER





Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### 1. CONTEXTE GENERAL & FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Caractéristique du contrat actuel : objet, titulaire, typologie du contrat, durée, périmètre

Contrat de concession de service public pour l'exploitation et la gestion du Complexe Hippique des Pieux comprenant le centre équestre et le club house s'y rattachant situés 33 route de Barneville à LES PIEUX (50340).

Ce service public est confié par la Communauté d'Agglomération du Cotentin à la SARL Complexe Hippique des Pieux, représentée par Marie-Pierre TRIPEY, conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Ce contrat a pris effet au 21 novembre 2023 pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 20 novembre 2029.

#### 2. Objectifs du contrat

2.1 Enseignement de l'équitation – tout public

#### Les cours

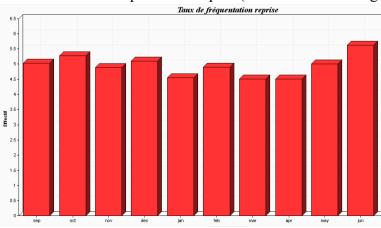
Les cours (ou « reprises »), qui sont dispensés aux adhérents et non adhérents, sont organisés du lundi au samedi inclus. Ainsi, de l'ordre de 58 reprises ont lieu chaque semaine.

Ce sont en moyenne 4,95 cavaliers qui participent à chaque reprise, ces cavaliers montant en moyenne une fois par semaine, pour la période de septembre à juin. Ce chiffre est identique à celui de l'année dernière.

En effet, les cavaliers de tous profils, débutants ou confirmés, cavaliers en situation de handicap, propriétaires, tous les passionnés trouvent la discipline qui les anime et leur permet d'évoluer et s'épanouir. Toutes ces disciplines, de l'initiation à la compétition, se déroulent dans un environnement adapté avec un encadrement de qualité.

Des créneaux réservés à l'initiation sont prévus dans le planning hebdomadaire, en distinguant des séances d'initiation réservées aux enfants et des séances d'initiation réservées aux adultes.

Le taux de fréquentation des cours, dans le tableau ci-dessous, prend en compte les séances d'initiation, de perfectionnement et d'équitation adaptée (hors scolaires et stages).







Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### L'équitation scolaire

La fréquentation d'un centre équestre par les élèves se justifie pleinement dans le département de la Manche appartenant à la région Normandie où la filière équine est très développée. Parallèlement, l'école a pour mission d'offrir aux élèves la possibilité de découvrir des pratiques culturelles et sportives riches et variées. L'équitation peut relever ces enjeux dès lors que sa transposition didactique en milieu scolaire réponde à un projet équestre solide, qui puisse générer les apprentissages visés à chaque fin de cycle de l'école, dans le respect de la législation.

Un nouveau projet pédagogique a vu le jour pour cette nouvelle année. Il a été conçu à l'issue d'une formation, que toute l'équipe a suivie, assurée par une retraitée de l'Education Nationale. Ce document a pour objectif d'offrir des repères pour garantir la valeur du projet pédagogique, en particulier sur la nature des activités proposées, le temps de pratique effectif des élèves et le rôle de chaque intervenant. Il a vocation à servir de cadre commun pour les professeurs des écoles et les moniteurs du centre équestre afin de conduire conjointement un enseignement de qualité, en toute sécurité. 15 classes de cycle 2 du canton (environ 320 élèves) et 4 classes du collège des Pieux pour 113 élèves (hors convention) ont participé à ces activités équestres lors de l'année scolaire 2023/2024. C'est une participation en légère hausse par rapport à l'année précédente, notamment grâce à une classe supplémentaire du collège.

A ce sujet, étant donné qu'il n'y a que 17 classes de cycle 2 dans le canton, et la convention actuelle étant limitée à ce seul cycle 2, il serait intéressant de pouvoir élargir cette convention en y incluant les classes de cycle 1. En effet, il n'y a pas énormément d'activités proposées pour cette tranche d'âge, sachant que le Complexe Hippique dispose de la cavalerie adaptée et d'enseignants formés (voir les paragraphes « bébés cavaliers » et « mini cavaliers »).

Chaque module de 2h est réparti en 4 activités pour faire découvrir le plus d'activités autour du monde équestre :

1 séance d'hippologie, 1 séance d'équitation, 1 séance de voltige, 1 séance d'Equifeel.

La séance d'Equifeel : il s'agit de tests ludiques à pied où le cavalier choisit des niveaux de difficulté de contrat pour mettre en valeur sa complicité avec son poney / cheval. Le but de l'Equifeel est de donner au cavalier davantage de compréhension du poney ou du cheval, de réflexion et de ressenti dans ses interactions avec lui.

Chaque année, avant la reprise des séances d'équitation scolaire qui se pratiqueront dans le Nord Cotentin, une journée est mise en place pour initier et agréer les parents, accompagnateurs des classes, à cette activité. Ceci répond à une demande de l'Education Nationale et la journée correspondante est organisée par le Complexe Hippique des Pieux, assisté par le Conseiller Pédagogique en Education Physique et Sportive.

Les séances aux jeunes enfants (de moins de 3 ans)

#### « Bébés cavaliers »:

Depuis la rentrée de septembre 2020, nous organisons des cours hebdomadaires, ce qui représente 5 enfants par semaine, ainsi que le dimanche une fois par mois, à raison d'une cinquantaine





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

d'enfants sur l'ensemble des 6 séances programmées par dimanche. Il s'agit de séances réservées aux enfants de moins de 3 ans et à leurs parents, dans la même idée que les « bébés nageurs » ou la « baby gym ».

Les « bébés cavaliers » proposent aux enfants, à partir de 18 mois, un moment d'immersion ludique et interactif dans le monde merveilleux des poneys.

Ces séances, qui se pratiquent en musique et en compagnie des parents, permettent aux « bébés cavaliers » de prendre un premier contact avec le poney.

Cette activité n'implique pas d'engagement en termes de fréquence de participation et reste une activité de découverte, pour le plaisir des parents et de leurs enfants.

Ces séances, accessibles aux tous petits, se développent et permettent une progression. En effet, des « bébés cavaliers » passent en cours « mini cavaliers », tandis que de nouveaux adhérents intègrent les « bébés cavaliers ».

Ces séances demandent une mise en place de matériel et décors spécifiques. Ce qui nécessite un investissement en temps, mais aussi financier.

Les séances de « bébés cavaliers » sont organisées sur différents thèmes (ferme, far-west, cirque, ...) qui rencontrent un vrai succès.





#### « Mini cavaliers »:

Ces cours permettent de faire une transition, pour les petits cavaliers de 3 ans, entre les « bébés cavaliers » et les cours classiques. 7 séances sont prévues dans la semaine, pour une participation cumulée de 45 enfants.

Contrairement aux bébés cavaliers, les familles s'engagent dans l'activité équestre et ainsi prennent une licence et une adhésion au Complexe Hippique des Pieux.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Des balades « goûter » sont également organisées du printemps à la fin de l'été. Elles rencontrent un franc succès et ainsi, pour proposer plus de créneaux, nous organisons également des balades « petit-déjeuner ». Ces balades s'adressent aux bébés et mini-cavaliers, accompagnés de leurs parents, et sont encadrées par une monitrice.



#### L'équitation adaptée

Parmi les cours, des créneaux spécifiques sont toujours en place pour accueillir un public en situation de handicap mental et/ou moteur. Ils viennent d'établissements comme le centre Jean ITARD de La Glacerie, le foyer Pierre ALLAIN, le foyer les Fontaines de Beaumont-Hague, l'ITEP de Querqueville ou encore le Clos du Pressoir à Les Pieux mais aussi certains individuels. Cette activité est encadrée par Sylvie FAUVEL et Marie SAFIR, monitrices spécialisées depuis 2013, ainsi que, depuis 2023, par Natty RUELLO. Cela représente 35 cavaliers réguliers. Les séances sont hebdomadaires.

2 autres cavaliers, qui participaient à ces séances, intègrent désormais des cours classiques, ce qui favorise leur inclusion, tout en continuant à participer aux différents concours :

- Les défis « cheval et diversité » proposés par la Fédération Française d'Equitation
- Les concours et championnats d'équitation adaptée proposés par la Fédération Française de Sport Adapté

#### Passage de galops

Les Galops sont l'appellation officielle des différents niveaux de compétences du pratiquant licencié.

Ils font l'objet d'un règlement spécifique et de modalités d'évaluation, conçues à partir de situations observables et de comportements fondamentaux de l'équitation.

Le passage des Galops est une étape importante dans la vie d'un cavalier.

Le plan de formation fédéral version 2012 intègre les dimensions cognitives, affectives, émotionnelles et relationnelles de l'apprentissage ainsi que la formalisation de l'importance de la formation du cavalier dans le domaine du travail à pied et de la manipulation du cheval.

Les Galops permettent d'évaluer la pratique équestre, les soins et les connaissances, ils se déclinent dans la plupart des disciplines équestres et se passent au sein du club pendant toutes les vacances scolaires.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024 209-DE



Pour l'année 2023/2024, 165 diplômes ont été obtenus du galop poney au galop 7.

#### Perfectionnement

En dehors des cours d'initiation et des cours réservés à la compétition, une trentaine de cours de perfectionnement sont proposés durant la semaine. Ces cours classiques sont dispensés par niveau, soit du galop 1 au galop 7.

#### Préparation à la compétition

Des cours spécifiques « compétition » sont prévus durant la semaine en fonction de la discipline. En effet, les élèves ont besoin de cours hebdomadaires en lien avec leur discipline, c'est pourquoi, la voltige, le saut d'obstacles, le dressage, le pony-games, le horse-ball et l'équitation adaptée ont des créneaux qui leur sont dédiés.

Au moins une fois dans l'année, voire plusieurs, nous proposons des stages de perfectionnement avec un intervenant extérieur, qui est spécialisé dans une discipline bien précise.

Pour le CSO nous faisons appel, depuis plusieurs années, à Sandrine BADRE (cavalière et coach en préparation mentale et sophrologie, membre de la structure « Sophro-Cavaliers »), afin d'assurer un suivi personnalisé et une préparation aux compétitions, en apprenant aux cavaliers à booster leur potentiel.

Pour la voltige, c'est Nicolas ANDREANI (plusieurs fois Champion du monde) qui assure un stage pour tous les voltigeurs et qui les suit via un coaching personnalisé en ligne.

Pour le pony-games, Arnaud RIBAULT, président de la commission pony-games et référent fédéral assure des stages pour les cavaliers de cette discipline.

Pour le horse-ball, Louis SAMSON (fils de la délégataire) assure un suivi hebdomadaire des horse-ballers. En effet, ses aptitudes dans cette discipline lui ont permis de « monter » en catégorie « pro » et de faire profiter les élèves de son expérience. C'est un vrai soutien technique pour l'enseignant qui assure les cours.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Pour l'équifun, Marie SAFIR, monitrice au sein du club, a suivi une formation spécifiquement liée à cette nouvelle discipline, pour assurer les cours réguliers et ainsi former une équipe qui participe à des compétitions de niveau régional.

Pour l'équitation éthologique, Sophie MAISSE propose régulièrement des cours et stages de préparation à la compétition. C'est une nouvelle discipline que nous proposons en compétition.

Notre préparation à la compétition est reconnue par d'autres clubs, qui nous sollicitent pour intégrer dans leurs équipes certains de nos cavaliers de horse-ball et de pony-games.

Quelques résultats marquants pour cette année 2023-2024 :

#### En CSO:

Club 2 : Victoire PRESSE 2ème du Challenge interclubs du Cotentin.

Club 3 : Loane BERTEAUX est 5<sup>ème</sup> du championnat régional



#### En Pony-Games:

#### RESULTATS 2024:

Championnat régional à St Lo:

En équipe:

Juniors 1 : Les Bluesky sont champions de Normandie Cadets 2 : Les Bluespark sont champions de Normandie

Juniors 2: Les No limit sont 3<sup>ème</sup>

En paire

Cadets 1 : Vice-championne de France Presse Victoire

Championnat départemental à Tollevast :

Paire minime 2 : volcalouette est championne départementale Découverte : les 2 paires sont championnes départementales ex Cadet 2 : Blue spark sont vice-championnes départementales

Junior 2 : les no limit sont champions départementaux

Junior 1 : les bluesky sont vice-champions départementaux

Paire élite : les pgv sont champions départementaux







Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### En horse-ball:

Nos cadets sont:

Vice-champions départementaux

2 d'entre eux sont Champions de France avec une équipe de région parisienne



#### En voltige:

En équipe:

Amateur 4 : Liza DIESNIS, Loucia EUSTACHE-ROZIER, Laura INGOUF, Claire TAUSZIK, Leelou BUHOT et Sidonie LEROUVILLOIS : Championnes départementales

Club 2 : Liza DIESNIS, Loucia EUSTACHE-ROZIER, Laura INGOUF, Louna LAMOTTE, Leelou BUHOT et Sidonie LEROUVILLOIS : Vice-championnes régionales

En individuel:

Club 1 : Liza DIESNIS : Championne départementale

Amateur 2 Senior : Louna LAMOTTE : Championne départementale

#### En endurance:

L'endurance équestre pratiquée individuellement ou en équipe est caractérisée par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée ou libre sur un itinéraire balisé avec des examens vétérinaires validant la capacité du poney/cheval à parcourir de longues distances.

Une de nos cavalières, Lydia DERET, est Championne départementale et 8<sup>ème</sup> au Championnat de France







Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### Le Ride and Run:

Le Ride & Run est une discipline équestre d'extérieur en binôme, pour laquelle un concurrent est à cheval ou à poney et l'autre à pied.

Une épreuve de Ride & Run se déroule sur un parcours balisé. Le cavalier et le runner échangent leurs rôles à plusieurs reprises durant le parcours!

Le but est de boucler le parcours ensemble, le plus rapidement possible.

Maxime BASTIN et Pierre GUILLERET sont Champions de Normandie

#### En Equifun:

#### Championnat régional:

En catégorie benjamins :

Capucine PINEAULT est championne de Normandie

En catégorie minimes :

Manon BRISSET est vice-championne de Normandie Ysaline PETITVILLE est 3ème



#### L'équitation adaptée :

#### Championnat Départemental d'équitation adaptée :

« Catégorie \*\* »:

Anne-Laure LEROY Championne départementale Jacky QUENTIN Vice-Champion départemental

« Catégorie \* »:

Thyméo VARIN Champion départemental Léa DIESNIS-REVEL Vice-championne départementale Jimmy CHOCTEAU 3<sup>ème</sup>

#### Championnat régional:

Catégorie \*\*

Anne-Laure LEROY Championne de Normandie en équifun et 3<sup>ème</sup> en dressage







Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### Dispositifs d'aide à la pratique sportive

Afin de permettre un accès égal aux prestations développées par le Complexe Hippique, quel que soit le public, et dans un but de démocratisation de la pratique de l'équitation, la SARL est membre de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances). Cela permet à différents publics de bénéficier d'une subvention et donc de tarifs réduits. Dans ce dispositif, la SARL a adhéré aux deux formules : « chèques vacances classiques » et « coupons sports ».





D'autres dispositifs permettent aux usagers de bénéficier d'une aide à la pratique sportive.

#### Pass'Sport



Nous avons choisi de faire l'investissement et l'effort d'adhérer au dispositif « Pass'Sport ». C'est une aide du ministère des sports pour la pratique sportive, 50 euros par enfant sont alloués sous certaines conditions pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive.

Le Pass'Sport est une mesure de pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

#### **SPOT 50**



C'est une carte destinée aux jeunes de 11 à 15 ans qui habitent dans la Manche, scolarisés en collège, MFR ou institut spécialisé. Le collégien l'achète 5 € et peut bénéficier de 100 € de réductions loisirs (cinéma, sport, transport ...) auprès de 800 partenaires.

Nous acceptons la partie « pratique sportive » et « loisir », ce qui représente 55€.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### Les « ATOUTS BON PLAN » et les ATOUTS NORMANDIE

La région Normandie a offert, pour la deuxième année des séances d'équitation ou des balades à cheval pour les adhérents au volet loisir « Atouts Normandie ». Nous avons fait partie des clubs partenaires et nous avons bénéficié de 22 séances d'équitation et 12 balades pour l'année 2023/2024.

Nous avons également été un des partenaires des « Atouts Normandie » c'est une aide pour tous les 15-25 ans : des avantages pour financer les loisirs à hauteur de 30€.

Ce soutien s'adresse à tous les élèves inscrits dans un établissement normand.





#### Les « crinières solidaires »

Le dispositif « Crinières Solidaires » c'est quoi au juste ?

C'est un dispositif de pratique équestre pour tous, qui permet un accompagnement financier pour des personnes en difficulté sociale. Cette aide permet, pour ces personnes, une pratique régulière de l'équitation, à l'année ou par trimestre, dans un centre équestre ayant passé une convention avec le Comité Départemental d'Equitation de la Manche (CDE 50).



Etant membre actif du CDE 50, nous avons pu ainsi faire bénéficier une vingtaine de nos cavaliers d'un montant de 150€ / cavalier pour l'année, et 35€ pour un stage pendant les vacances scolaires.

#### 2.2 Animations, concours et autres manifestations

Différentes animations sont organisées tout au long de l'année, comme, Halloween, Noël, carnaval, cheval de pâques, sans oublier notre traditionnelle fête du club en juin, etc...





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024 209-DE

Au-delà de notre participation aux différents concours de la région ainsi que les différents Championnats (Départementaux, régionaux et nationaux), nous organisons au minimum une compétition par an, soit départementale soit régionale, par discipline, au sein du club.

Le Championnat départemental de voltige a été organisé le 4 février 2024, le Championnat départemental d'équitation adaptée le 13 juin 2024 et 2 concours de sauts d'obstacles (un en novembre 2023 et l'autre le 9 juin 2024).







Pour le passage de la flamme Olympique, nous avons été sollicités par le Comité Départemental d'Equitation pour faire une démonstration de voltige au Pôle Hippique de Saint Lô.







Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Nous proposons toujours les prestations suivantes :

#### • Anniversaire au poney club

Il est possible, le dimanche après-midi, de venir fêter son anniversaire de 14h30 à 17h00. Les enfants participent à une séance découverte à poney, une séance de voltige, pour terminer par le goûter d'anniversaire dans le club house.



#### • Ethologie

Sophie MAISSE (prestataire extérieure), titulaire du Brevet Fédéral spécialité « Ethologie », prend en charge l'animation éthologie, tout en bénéficiant des formations adaptées, grâce au financement du Complexe Hippique des Pieux qu'elle a pu obtenir.

L'éthologie est une discipline qui permet d'apprendre à communiquer et à développer une relation unique avec son cheval par le biais d'exercices, essentiellement à pied, afin d'établir des codes communs entre le cavalier et sa monture.





Ces séances ont lieu toutes les semaines le mardi soir et regroupent environ 6 cavaliers à chaque séance.

Des séances, le dimanche matin, ont été mises en place pour attirer de nouveaux cavaliers.

#### • Séances spéciales pour les parents

L'implication des parents dans les séances de « bébés cavaliers » est telle que certains d'entre eux ont eu envie de s'initier plus amplement à l'équitation.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Pour répondre à cette demande, des séances ont été programmées pendant les vacances scolaires, sans engagement des parents en termes de fréquence de participation.

Cette prestation permet aux parents de partager une même activité pour devenir une passion commune, si bien que certains parents ont décidé de s'inscrire toutes les semaines dans des cours d'adultes.

#### • Activités liées au club-house

Le club-house est utilisé comme espace de restauration notamment lors des stages, manifestations et animations (anniversaires...). Par ailleurs, la salle du club-house peut également être louée afin d'organiser des fêtes privées : vins d'honneurs, anniversaires, communions, ...

#### Kermesses

Pour cette année, nous participeront à la kermesse de FLAMANVILLE, OCTEVILLE, FLOTTEMANVILLE-HAGUE et VASTEVILLE. Il s'agit de proposer des initiations sur le site des écoles.

#### • Autres animations

Chaque année, nous assurons les balades à poneys à la foire aux moutons de Jobourg et à la foire St Urbain de St Germain le Gaillard

#### 2.3 Equitation de plein air,

#### Les balades et randonnées

Le Complexe Hippique des Pieux organise des balades et randonnées avec différentes formules qui s'adaptent aux nombreuses demandes (selon la durée, le choix du parcours en campagne ou sur la plage, en rallye ou en découverte des alentours).





Cette activité est à son apogée lors des périodes de vacances scolaires. Il en va de même en été, période la plus propice, qui voit la mise en place d'au moins une balade d'une heure par jour. Parmi les prestations nous retrouvons les randonnées « coucher de soleil ».





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### Les balades pédagogiques pour les enfants

Du printemps à l'automne nous organisons, pendant les vacances scolaires et le dimanche, des balades à poney en extérieur avec des thèmes (automne, Halloween, Noël, carnaval, etc.) et des parcours d'embûches ludiques adaptés à l'âge des enfants.

#### 2.4 Autres groupements d'usagers

#### • Les comités d'entreprises

L'accord signé en 2005 avec ORANO permet toujours aux cavaliers de bénéficier de tarifs préférentiels (soit une réduction de 3 € par heure).

Une nouvelle convention a également été signée le 12 avril 2023. Avec l'Amicale du Cotentin, la SARL s'est engagée à proposer au personnel de la CAC une réduction de 1€ sur l'ensemble des cours et 10€ sur une carte de 10 séances.

Dernièrement, nous avons accueilli des groupes de 10 à 15 personnes du CE EDF pour 2 séances le dimanche.

#### • <u>Les autres groupes</u>

En juillet 2023, nous avons accueilli Sport Jeunesse de Valognes pour une initiation voltige. En février 2024, nous avons reçu un groupe de 30 personnes des « Francas de la Manche » (association d'éducation populaire) pour une séance de 2 heures.

En février et en avril, un groupe de 7 enfants du « pôle ressource enfance » (fondation Bonsauveur) est venu s'initier pendant 2 heures, au plus grand bonheur des enfants car le contact avec le poney était une première pour eux : un instant magique!

#### • Groupes avec hébergement des chevaux et/ou des cavaliers

Au mois de juillet 2023, l'Etrier de Paris (75) est venu utiliser nos installations pour un stage avec 24 cavaliers, 3 enseignants et 27 poneys sur une durée de 2 semaines. La qualité de l'organisation mise en place ayant été très appréciée, de même que la qualité des installations. L'Etrier de Paris prévoit de réserver cette prestation de manière récurrente. Pour la première fois, nous avons accueilli le centre équestre de Buzenval (RUEIL MALMAISON) pour une semaine avec 18 cavaliers et 2 accompagnateurs.

#### • Groupes avec hébergement uniquement

Cette année nous avons eu l'occasion d'accueillir plusieurs groupes pour des hébergements de différentes durées, avec pour certains un repas du soir et un petit-déjeuner.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### 2.5 Organisation de stages

Tous nos stages sont proposés en demi-journée, journée ou à la semaine, du lundi au vendredi et ce, pendant toutes les vacances scolaires des trois zones.

Ces stages sont accessibles à tous niveaux, en loisir comme en compétition et plusieurs formules sont proposées :

- Les stages classiques (avec ou sans passage de galops)
- Les stages compétitions
- Les stages loisirs
- Les stages à thèmes (Halloween, tir à l'arc, carnaval...)

Ces stages sont proposés avec ou sans hébergement.

La capacité d'hébergement est un atout indéniable pour cette prestation.

Sans encore disposer du bilan comptable annuel et du chiffre d'affaires associé à cette prestation, les premiers éléments semblent indiquer une baisse significative pour cette activité de stages, certainement liée à l'inflation et au pouvoir d'achat des usagers.

Les périodes les plus fréquentées restent les vacances de la Toussaint, de Pâques et d'été.

#### 2.6 Travail « classique » des chevaux, accueil de chevaux en pension

Pendant cette année 2023/2024, nous avions 3 chevaux de propriétaire en pension « travail », l'objectif est d'améliorer le dressage de ces jeunes chevaux pour que leur propriétaire puisse bénéficier du travail accompli et aussi de travailler leur cheval pendant la semaine du fait des horaires de travail des propriétaires.

Nous accueillons aussi des chevaux en pension qui sont travaillés par leur propriétaire.

#### Location de box

Nous sommes fréquemment sollicités pour héberger des chevaux pour une nuit ou plus pour des particuliers mais aussi pour des professionnels, notamment pendant les concours organisés par la SHR des Pieux.

Nous avons renforcé la capacité d'accueil par 2 boxes extérieurs.

Nous sommes régulièrement appelés par la gendarmerie, souvent de nuit, pour récupérer des chevaux en divagation que nous hébergeons gratuitement.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### 2.7 Démarche de développement durable

En termes de respect de l'environnement, la SARL est engagée dans une démarche écoresponsable : un affichage rappelant les bons gestes à adopter est systématique dans les locaux d'accueil, les vestiaires, les sanitaires, les écuries.

Il est ainsi indiqué à chacun l'importance de maîtriser les consommations des ressources : éteindre les lumières en quittant une pièce, vérifier que les robinets sont également bien fermés après utilisation (que ce soit dans les sanitaires, les vestiaires, mais également dans les douches des chevaux), ...

De plus, des bacs à déchets spécifiques, séparés et identifiés, sont mis en place dans chacune des allées des écuries. Ces bacs permettent un tri efficace des déchets, pour que les filières de prise en compte soient respectées (déchets organiques — paille souillée, crottins, ... - d'un côté; déchets en plastique — bouteilles, pots vides, emballages, ... d'un autre côté).

Cette démarche s'applique également au niveau du Club-House, où les déchets sont triés en cohérence avec les règles applicables sur la Commune des Pieux (bacs gris et bacs jaunes, recyclage du verre, notamment).

La maîtrise et l'optimisation de la consommation de papier est également une préoccupation. À ce titre, l'utilisation d'un logiciel informatique spécialisé a permis de réduire cette consommation.

Il n'est en effet plus nécessaire d'imprimer des cahiers mensuels de suivi des reprises, qui permettaient de comptabiliser le nombre de séances et les heures réalisées par chaque équidé.

Vis-à-vis de la consommation en eau, une première machine (My groom) a été achetée pour entretenir les cuirs et laver les couvertures. Cette machine présente l'avantage d'être économe en consommation d'eau.

Selon le bilan qui pourrait être fait quant à son utilisation, une seconde machine pourrait être achetée ultérieurement.

A terme, la mise en œuvre d'un dispositif de récupération des eaux de pluie pourrait être envisagée. Un tel dispositif serait utile pour abreuver les chevaux à l'extérieur tout en permettant de réduire naturellement la consommation en eau.

De même, il pourrait être opportun d'utiliser l'eau du forage (qui sert à l'arrosage de la carrière) pour également alimenter les abreuvoirs des boxes intérieurs, les chasses d'eau, etc...

Enfin, même si cela est logique, il convient de souligner qu'un partenariat est en place pour assurer le recyclage du fumier produit par l'activité du Complexe Hippique.

3. Faits marquants : modification du périmètre, avenants aux contrats, mise en service d'équipements, évolution législative

Sans objet





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### 4. Performances économiques et technique du service

Complexe Hippique des PIEUX
3 moniteurs et une assistante animatrice poneys
341 licences FFE
(328 licences FFE en 2023 et 357 licences FFE en 2022)
75 cavaliers de compétition, toutes activités confondues
(99 en 2023 et 101 en 2022)
58 cours par semaine en moyenne (chevaux et poneys)
(59 en 2023 et 59 en 2022)
11900 heures de cours toutes activités confondues contre 12066 en 2022/2023
15 classes du canton (320 élèves), et 4 classes du collège des Pieux 113 élèves (hors
convention, contre 82 élèves en 2022/2023)
8 séances d'équitation adaptée par semaine pour 35 cavaliers
(36 en 2023 et 37 en 2022)

#### Analyse économique

Le bilan financier sera fourni ultérieurement.

#### 5. Suivi des travaux

Toutes les portes de boxes ont été remplacées par de nouvelles portes disposant d'une ouverture vers l'extérieur.

#### 6. Analyse des moyens d'exploitation

Les travaux nécessaires à la bonne utilisation des installations sont décrits au chapitre 3 « Prochaines étapes & reste à réaliser ».

Des actions sont d'ores et déjà en place pour renouveler la cavalerie selon l'âge des poneys et chevaux.

Le matériel de sellerie est également renouvelé régulièrement, pour permettre aux usagers une pratique de l'équitation en toute sécurité.

De même, le matériel pédagogique est réapprovisionné selon son état d'usage, voire des investissements en nouveau matériel sont réalisés pour développer de nouvelles activités.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### 7. Revue de la qualité du service

L'audit de la FFE de 2022 a renouvelé les labels de la SARL : Ecole Française d'Equitation, Poney Club de France, Cheval Club de France.

Le Label Bien-Etre Animal nous a également été attribué en 2022, sachant qu'il a été précisé que son maintien ultérieur passera par la réalisation de certains aménagements, tels que les tôles translucides dans les écuries qui seront à changer et dont la surface devrait être augmentée pour plus de luminosité naturelle, etc... (voir chapitre 3).

En ce qui concerne la politique tarifaire, les prix ont augmenté de l'ordre de seulement 3%, afin de rester attractifs et permettre un accès à l'équitation pour tous. Toutefois, cette augmentation ne nous permet pas de répercuter la hausse des prix de l'alimentation, de la paille, du foin, etc...

- 8. Analyse comparative par rapport au prévisionnel : programme de travaux et de maintenance
- Contact pris le 21/03/24 avec Equisol pour remplacer les sols des manèges. Le devis reste encore en attente.
- Lices et portes de la carrière : DI faite le 24/02/24 à la régie bâtiment. Le devis est en cours.
- Arrosage des manèges couverts : l'entreprise Perdreau doit venir voir sur place car les têtes d'arrosage ne correspondent pas à leur fonctionnalité et ne sont a priori pas dimensionnées pour cela.
- Eclairage Led des manèges : un devis reçu pour 9 086.40€ TTC, le deuxième devis est en attente.
- Les travaux de remplacement des portes de box sont terminés.
- L'état des lieux est fait et a été transmis.

#### 2. PERFORMANCE FINANCIERE

La clôture de l'exercice comptable étant fixée au 30 juin, les données financières seront transmises ultérieurement.





Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

#### 3. PROCHAINES ETAPES & RESTE A REALISER

#### Urgents et sécuritaires :

- Certaines tôles au-dessus des manèges sont endommagées et l'eau s'infiltre à l'intérieur.
- Les portes de la carrière sont à changer.
- Des lices de la carrière sont à changer.
- Réalisation de l'entretien de la carrière.
- Changement du sol du grand manège et du petit manège.
- Murs des stabulations à baisser pour permettre le curage en toute sécurité, et donner plus de lumière aux poneys (label bien-être animal).
- Mangeoires à refaire/changer avec bouchon pour les vider.
- Grilles des puisards dans les allées des écuries à remplacer.
- Grilles anti-intrusion entre l'extérieur et les pare-bottes du grand manège et du petit manège à remplacer par endroit.
- Changement des tôles de toit : en effet certaines sont percées (ce qui laisse entrer la pluie dans les installations) et d'autres sont opacifiées (ce qui réduit l'éclairage naturel nécessaire au bien-être des équidés, et ce qui oblige à allumer les lumières plus tôt que nécessaire).

Il peut être noté que, en complément de l'organisation en place et de la rigueur apportée à l'ensemble des activités (tant équestres que liées à l'accueil et à l'hébergement), les travaux réalisés ont permis d'obtenir des avis très favorables lors des visites périodiques des services vétérinaires et des services « Jeunesse et Sport ».

Les travaux à l'étude ne pourront ainsi que pérenniser de telles observations positives.

#### Autres améliorations suggérées :

- Remplacement de l'éclairage des écuries, des manèges et du club-house par des systèmes à basse consommation.
- Ouverture des murs extérieurs de la dernière allée (sous forme de fenêtre) pour que les chevaux puissent avoir la tête à l'extérieur (le tout dans le cadre du bien-être animal).

#### Exemple:







Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

- Stockage des eaux de pluie issues de la toiture du bâtiment, pour alimenter notamment les abreuvoirs des paddocks.
- Utiliser l'eau du forage (qui sert à l'arrosage de la carrière) pour alimenter également les abreuvoirs des boxes intérieurs, les chasses d'eau, etc.
- Finalisation du système d'arrosage des deux manèges couverts.
- Aménagement de chambres pour accroître la capacité d'hébergement et répondre notamment à la demande d'un public handicapé (obligation réglementaire, études en cours).

#### Objectifs et avenir

- Participation aux Championnats de France en juillet 2023 à Lamotte Beuvron en Voltige et en Pony-Games.
- Développer l'activité scolaire grâce à « culture cheval » et/ou l'élargissement de la convention aux classes de cycle 1 (en plus des classes de cycle 2).

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE



### **Complexe Hippique des Pieux**

Complexe Hippique

33 Route de Barneville 50340 LES PIEUX

### **ÉTATS FINANCIERS**

Du 01/07/2023 au 30/06/2024



ZI BLACTOT

50500 CARENTAN

Tél :

E.mail: carentan@fiteco.com Siren: 485075923

Envoyé en prefecture le 17/12/2024 52LO

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Reçu en préfecture le 17/12/2024 5<sup>2</sup>LO

Publié le



### **SOMMAIRE**

Attestation de présentation	3
ÉTATS FINANCIERS	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de Résultat	8
Compte de Résultat (suite)	9
Soldes intermédiaires de gestion	10
Annexes aux comptes annuels	11
DÉTAIL DU BILAN	18
Détail de l'actif immobilisé	19
Détail de l'actif circulant	20
Détail des capitaux propres	21
Détail des provisions pour risques et charges	22
Détail des dettes	23
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	25
Détail du compte de résultat	26
Détail du compte de résultat (suite)	29
Détail du compte de résultat (suite)	30
DOCUMENTS FISCAUX	31
Liasse Fiscale	32
AUTRES RENSEIGNEMENTS	43
Liste des immobilisations	44

Envoyé en prefecture le 17/12/2024 52LO

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

### Attestation de présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise Complexe Hippique des Pieux pour l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024 qui se caractérisent par les données suivantes .

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des expertscomptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A Carentan, le 03/10/2024.

Paul MAURER,

Expert-Comptable, Associé.



Envoyé en prefecture le 17/12/2024 52LO

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

ÉTATS FINANCIERS
ETATS FINANCIERS



### **Bilan Actif**

30/06/2024			30/06/2023
Brut	Amort. & dép.	Net	Net

Capital souscrit non appelé (0)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et licences Fonds commercial (1) Autres Avances et acomptes		1 710	1 710		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	i	27 664 318 539	18 661 214 440	9 003 104 099	5 655 53 232
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres		282		282	268
ACTIF IMMOBILISÉ	(1)	348 193	234 811	113 383	59 155
STOCKS ET EN-COURS  Matières premières et autres approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises		1 307		1 307	6 932
Avances et acomptes versés sur commandes					
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3) Clients et comptes rattachés Autres créances		51 491 29 190		51 491 29 190	63 897 30 789
Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)		69 885 6 926		69 885 6 926	120 378 4 806
ACTIF CIRCULANT	(11)	158 799		158 799	226 802
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL	(0 à V)	506 993	234 811	272 182	285 957
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)					

### **Bilan Passif**

30/06/2024	30/06/2023
Net	Net

	_		
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : )		80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		00 000	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		0 000	
Réserves réglementées			
Autres réserves		25 547	53 320
Report à nouveau		200.7	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-28 945	-19 773
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	(1)	0.1.500	404.545
CAPITAUX PROPRES	(1)	84 603	121 547
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(11)		
PROVISIONS	T		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		70 544	18 286
Emprunts et dettes financières divers		54 693	52 626
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		463	
		.00	
DETTES D'EXPLOITATION  Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22.204	24.225
Dettes fiscales et sociales		23 394 27 564	34 225 45 268
Dettes fiscales et sociales		27 304	45 208
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		10 922	14 003
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	187 579	164 410
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	272 182	285 957
	1		
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			

### **Compte de Résultat**

		30/06/2024		30/06/2023
	France	Exportation	Total	Total
			T	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	23 711		23 711	20 459
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	333 468		333 468	329 828
Chiffres d'affaires nets	357 179		357 179	350 287
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 276	180
Reprises sur amortissements et provisions, transferts d	e charges		6 270	838
Autres produits			1 105	75
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)		365 830	351 380
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			7 400	6 610
Variation de stock			7 400	0 010
Achats de matières premières et autres approvisionner	ments		54 644	56 844
Variation de stock	nents		5 626	-6 932
Autres achats et charges externes (5)			125 129	112 837
Impôts, taxes et versements assimilés			1 935	1 286
Salaires et traitements			134 649	148 336
Charges sociales			25 160	26 198
Dotations aux amortissements sur immobilisations			38 095	26 125
			36 093	20 123
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant  Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 481	4 400
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)		394 118	375 704
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			-28 288	-24 324
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commu	n			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte sunnortee ou henetice transfere (NA)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS De participations (3)	bilisé (3)			
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol	bilisé (3)		528	258
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)	bilisé (3)		528	258
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol	bilisé (3)		528	258
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges			528	258
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change			528 528	
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES				
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements et aux provisions			528	258
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immolautres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4)				258
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4)  Différences négatives de change	nent		528	258 258 321
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4)  Différences négatives de change  Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements et aux provisions	nent		<b>528</b> 1 944	<b>258</b> 321
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pla	nent		1 944 1 944	258 321 321
PRODUITS FINANCIERS  De participations (3)  D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immol Autres intérêts et produits assimilés (3)  Reprises sur provisions et transferts de charges  Différences positives de change  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placem  TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)  CHARGES FINANCIÈRES  Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4)  Différences négatives de change  Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements et aux provisions	nent		<b>528</b> 1 944	<b>258</b> 321





## Compte de Résultat (suite)

	30/06/2024	30/06/2023
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	4 563	5 875
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	4 563	5 875
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 803	810
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 803	1 260
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	759	4 615
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	370 921 399 866	357 513 377 286
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b> (Total des produits – Total des charges)	-28 945	-19 773
	<u>,                                      </u>	
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Reçu en préfecture le 17/12/2024



## Soldes intermédiaires de gestion

	30/06/2024	30/06/2023	Variation	%
Ventes de marchandises	23 711	20 459	3 252	15,90
- Coût direct d'achat	7 400	6 610	790	11,95
+/- Variation du stock de marchandises				,
Marge commerciale ( I )	16 311	13 849	2 462	17,78
Taux de marge commerciale	68,79 %	67,69 %		
+ Production vendue	333 468	329 828	3 640	1,10
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	333 468	329 828	3 640	1,10
- Matières premières et approvisionnements consommés	60 269	49 912	10 357	20,75
- Sous-traitance directe	27 616	26 549	1 067	4,02
Marge brute sur production (II)	245 582	253 368	- 7 786	-3,07
Taux de marge brute sur production	73,64 %	76,82 %		-
MARGE BRUTE GLOBALE ( I + II )	261 893	267 217	- 5 324	-1,99
Taux de marge brute globale	73,32 %	76,28 %		,
- Services extérieurs et autres charges externes	97 512	86 288	11 224	13,01
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	164 381	180 928	- 16 547	-9,15
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	46,02 %	51,65 %	200	5,25
+ Subventions d'exploitation	1 276	180	1 096	608,89
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 935	1 286	649	50,47
- Salaires et traitements	129 649	148 336	- 18 687	-12,60
- Charges sociales	25 160	26 198	- 1 038	-3,96
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	8 913	5 288	3 625	68,55
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	2,50 %	1,51 %	3 023	00,33
+ Reprise sur amortissements et provisions	2,30 70	1,51 /0		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	38 095	26 125	11 970	45,82
- Dotations aux provisions sur immobilisations	30 033	20 123	11370	43,02
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1 105	75	1 030	N/S
- Autres charges de gestion courante	1 481	4 400	- 2 919	-66,34
+ Transfert de charges d'exploitation	1 270	838	432	51,55
RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	-28 288	-24 324	- 3 964	16,30
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-7,92 %	-6,94 %	3 304	10,30
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)	7,32 70	0,3 1 70		
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	528	258	270	104,65
+ Reprises sur provisions financières	320	230	2,0	10 1,03
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 944	321	1 623	505,61
- Différences négatives de change	1311	321	1 023	303,01
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-29 704	-24 387	- 5 317	21,80
Résultat courant / chiffre d'affaires	-8,32 %	-6,96 %	3317	21,00
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,32 70	0,50 70		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 563	5 875	- 1 312	-22,33
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.	4 303	3073	1312	22,33
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450	- 450	-100
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 803	810	2 993	369,51
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 803	010	2 333	303,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	759	4 615	- 3 856	-83,55
- Participation des salariés aux résultats	/33	4 013	- 3 030	-03,33
- Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT NET COMPTABLE	-28 945	-19 773	- 9 172	46,39
			- 9 1/2	40,39
Résultat net / chiffre d'affaires	-8,10 %	-5,64 %		



#### ID: 050-200067205-20241217-DEL2024 Annexes aux comptes annuers

#### Complexe Hippique des Pieux

#### ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

#### **PREAMBULE**

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 272 182,09 E.

Le résultat net comptable est une perte de 28 944,63 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/10/2024 par le dirigeant.

#### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



#### **Complexe Hippique des Pieux**

#### **ANNEXE**

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

#### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

#### 3.1.1 - Immobilisations brutes = 348 193 E

	Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
lı lı	mmobilisations incorporelles	1 710			1 710
	Immobilisations corporelles	270 252	96 113	20 163	346 202
	Immobilisations financières	268	14		282
	TOTAL	272 230	96 126	20 163	348 193

#### 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 234 811 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Immobilisations corporelles	211 365	38 095	16 359	233 101
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	213 074	38 095	16 359	234 811

#### 3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	1 710	1 710	0	3 ans
Materiel	27 664	18 661	9 003	de 2 à 7 ans
Materiel roulant	217 672	139 383	78 289	de 4 à 7 ans
Chevaux poneys	100 866	75 057	<i>25 810</i>	de 3 à 5 ans
TOTAL	347 912	234 811	113 101	

#### 3.2 - Etat des créances = 87 607 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	<i>87 607</i>	<i>87 607</i>	
TOTAL	87 607	87 607	



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# **Complexe Hippique des Pieux**

# **ANNEXE**

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

# 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

### 3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 3 528 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	3 528
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	3 528

# 3.4 - Charges constatées d'avance = 6 926 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Complexe Hippique des Pieux

# **ANNEXE**

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

# 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

# 4.1 - Capital social = 80 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	800,00	80 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	800,00	80 000

### 4.2 - Etat des dettes = 187 117 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	70 544	20 101	50 443	
Dettes financières diverses	54 693	54 693		
Fournisseurs	23 394	23 394		
Dettes fiscales & sociales	27 564	27 564		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 922	10 922		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	187 117	136 674	50 443	

# 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 25 490 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	172
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 947
Dettes fiscales & sociales	13 371
Autres dettes	
TOTAL	25 490



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

**Complexe Hippique des Pieux** 

### **ANNEXE**

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

# 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

# 5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 357 179 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	23 711	6,64 %
Prestations de services	329 620	92,28 %
Produits des activités annexes	3 848	1,08 %
TOTAL	357 179	100,00 %

### 5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



# Complexe Hippique des Pieux

### **ANNEXE**

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

# 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

### 8.1 - Produits à recevoir = 3 528 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	<i>3 528</i>
Factures a etablir( 4181000000 )	<i>3 528</i>
PASSAGER NGUYEN	463
COMMUNAUTE d'AGGLOM DU COTENTI	3 065
TOTAL	3 528

### 8.2 - Charges constatées d'avance = 6 926 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance( 4860000000 )	6 926
CCAV - CD6135	864
CCAV - Ch. const. d'av - Assur	5 318
MSA CCA au 30.06.2024	744
TOTAL	6 926

# 8.3 - Charges à payer = 25 490 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	172
Interets courus s/emprunts( 1688400000 )	172
Emprunts - Int. courus - B16	172
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	11 947
Fournisseurs fact. non parvenu( 4081000000 )	11 947
Prov Eau Assain de 14.08.23 à	3 600
FNP - Loyer non parvenu TTC	8 347
Dettes fiscales et sociales :	13 371
Dette conges a payer( 4282000000 )	10 216
H428 - Prov. congés à payer	10 216
Dette ch. sociales sur conges( 4382000000 )	2 942
H428 - Prov. charges congés à	2 942
Autres charges a payer( 4386000000 )	146
MSA & CSG à payer	146
Formation continue ( 4486300000 )	67
FC 2023	48
Formation continue	3
TOTAL	25 490



Complexe Hippique des Pieux

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

**Complexe Hippique des Pieux** 

**ANNEXE** 

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE (suite)

DÉTAIL DU BILAN



ID: 050-200067205-20241217\_DEL2024\_209-DE

# Détail de l'actif immobilisé

	30/06/2024	30/06/2023	Variation
CARITAL COLICERTANON ACCT. É	1	Г	<u> </u>
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Trais a crassissement			
Recherche et développement			
Concessions, brevets, droits similaires			
SITE INTERNET	1 710	1 710	
AMORT. SITE INTERNET	-1 709	-1 709	
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances & acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillage	9 003	5 655	3 348
MATERIEL	27 664	24 615	3 049
AMORT. MATERIEL	-18 661	-18 960	299
Autres immobilisations corporelles	104 099		50 867
MATERIEL ROULANT	217 672		65 752
CHEVAUX PONEYS	100 866		_
AMORT MAT. ROULANT	-139 383		
AMORT. CHEVAUX PONEYS	-75 057	-70 073	- 4 984
Immobilisations en cours			
Avances & acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mise en équivalence			
Autres Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	282	268	14
PARTS SOCIALES	282	268	14
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTA	AL (I) 113 383	59 155	54 228



# Détail de l'actif circulant

	30/06/2024	30/06/2023	Variation
	ı		
STOCKS	4 207		
Matières premières, approvisionnements	1 307	6 932	- 5 625
STOCK MATIERES ET FOURNITURES	1 307	6 932	- 5 625
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES CLIENTS ET DIVERS			
Créances Clients et comptes rattachés	51 491	63 897	- 12 406
KAVALOG		178	- 178
KAVALOG Clients dus	47 963	63 719	- 15 756
FACTURES A ETABLIR	3 528		3 528
AUTRES CRÉANCES			
Fournisseurs débiteurs		1 096	- 1 096
Fournisseurs Facture		1 096	- 1 096
Personnel			
Organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices	942	3 768	- 2 826
ETAT. IMPOTS SUR LES BENFICES	942	3 768	- 2 826
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 701	2 034	- 333
TVA SUR IMMOBILISATIONS		428	- 428
TVA Ded 20%	524	673	- 149
TVA Crédit à reporter	396		396
ETAT TVA REGUL ACTIF	781	933	- 152
Autres	26 547	23 891	2 656
FAMILIALE TRIPEY	21 563	21 483	80
FFE COMPET Cpte ENGAGEUR 71791	199	6	193
FFE Club SIF	0	2 117	- 2 117
COMPTE FFE Compet 71790		285	- 285
CPTE ENGAGEMENTS	4 785		4 785
CAPITAL SOUSCRIT ET APPELÉ NON VERSÉ			
TRÉSORERIE ET DIVERS			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de Trésorerie			
Disponibilités	69 885	120 378	- 50 493
CHEQUES ET CB A ENCAISSER	11 140	5 663	5 477
CREDIT AGRICOLE	2 175	16 801	- 14 626
COMPTE SUR LIVRET	13 650	79 055	- 65 405
CAISSE D'EPARGNE	3 316	17 819	- 14 503
CE Compte excédent PRO	37 019		37 019
Caisse	2 585	1 040	1 545
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 926	4 806	2 120
TOTAL (II)	158 799	226 802	- 68 003
CHARGES À RÉPARTIR (II			
PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS (IV			
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF			
TOTAL ACTIF (0 à V)	272 182	285 957	- 13 775
TOTAL ACTIF (U a V)	2/2 102	203 937	- 13 //3

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Détail des capitaux propres

		30/06/2024	30/06/2023	Variation
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé: )		80 000	80 000	
CAPITAL		80 000	80 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale		8 000	8 000	
RESERVE LEGALE		8 000	8 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		25 547	53 320	- 27 773
AUTRES RESERVES		25 547	53 320	- 27 773
Report à nouveau				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-28 945	-19 773	- 9 172
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	84 603	121 547	- 36 944
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			



Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Détail des provisions pour risques et charges

	30/06/2024	30/06/2023	Variation
PROVISIONS Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			



# **Détail des dettes**

DETTES FINANCIÈRES   Emprunts obligataires		30/06/2024	30/06/2023	Variation
Emprunts obligataires convertibles  Autres Emprunts obligataires  Emprunts 70 544 18 286 52 258 PRET CA 25000 E 36 59 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 6 290 980 7 24 172 980 7 273 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 24 172 980 7 28 172	DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts				
PRET CAZ 25000 E PRET CE PRET AGLOR 17000 → PRET A	Autres Emprunts obligataires			
PRET CE PRET AGILOR 17000 - PRET AGILOR 17000	Emprunts	70 544	18 286	52 258
PRET AGILOR 17000 -   4 890	PRET CA 25000 E	3 690	9 980	- 6 290
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS   172   173   174	PRET CE	61 792		61 792
Découverts, concours bancaires   Divers   Sacciés   Sa	PRET AGILOR 17000 ¬	4 890	8 307	- 3 417
Divers	INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	172		172
Associés  COMPTE COURANT MARIE PIERRE TR  52 922 50 922 2000 LE CONTE Claire 1771 1705 66 AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES 463 FOURNISSEURS  Dettes fournisseurs et comptes rattachés 1823 394 18225 1920 1920 1920 1920 1920 1920 2737 2737 2737 2737 2737 2737 2737 27	Découverts, concours bancaires			
COMPTE COURANT MARIE PIERRE TR	Divers			
LE CONTE Claire	Associés	54 693	52 626	2 067
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES FOURNISSEURS  Dettes fournisseurs et comptes rattachés  23 394  34 225  -10 831  Fournisseurs Facture  11 446 25 015 -13 569 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU  11 947 9 210 2 737  DETTES FISCALES ET SOCIALES  Personnel  SALAIRES A PAYER  5 688 6 636 - 948 DETTE CONGES A PAYER  10 216 17 804 -7 588 Organismes sociaux  6 700 MSA 3 059 4 163 -1 104 GENERALI VIE (26072707) 553 695 -1 142 DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES 2 942 4 998 -2 056 AUTRES CHARGES A PAYER 1 46 4 443 - 297 Etat, impôts sur les bénéfices  Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 4 894 10 503 - 5 609 TVA à décaisser 3 017 - 3 017 TVA collectée - France 20% 1 822 4 212 - 2 390 TVA collectée - France 20% 1 704 collectée - France 5,5% 1 753 1 863 - 110 ETATTVA REGUL PASSIF 727 1 070 - 3 43 TVA SUR FACT A ETABLIR ETATTVA REGUL PASSIF  DETTES DIVERSES  DETTES DIVERSES  DETTES UNITS D'AVANCE  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169  ÉCART DE CONVERSION PASSIF	COMPTE COURANT MARIE PIERRE TR	52 922	50 922	2 000
FOURNISSEURS         Dettes fournisseurs et comptes rattachés         23 394         34 225         - 10 831           FOURNISSEURS FACTURE         11 446         25 015         - 13 569           FOURNISSEURS FACT, NON PARVENU         11 947         9 210         2 737           DETTES FISCALES ET SOCIALES         8         6 636         - 248           Personnel         15 904         24 440         - 8 536           SALAIRES A PAYER         5 688         6 636         - 948           DETTE CONGES A PAYER         10 216         17 804         - 7 588           Organismes sociaux         6 700         10 300         - 3 600           MSA         3 059         4 163         - 1 104           GENERALI VIE (26072707)         553         695         - 142           DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES         2 942         4 998         - 2 056           AUTRES CHARGES A PAYER         146         443         - 297           Etat, taxes sur le chiffre d'affaires         4 894         10 503         - 5 609           TVA à d'écaisser         3 017         - 3 017         - 3 017           TVA à collectée - France 20%         1 822         4 212         - 2 390           TVA collectée - France 5,5%         <	LE CONTE Claire	1 771	1 705	66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés         23 394         34 225         - 10 831           FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU         11 947         9 210         2 737           DETTES FISCALES ET SOCIALES         1947         9 210         2 737           DETTES FISCALES ET SOCIALES         15 904         24 440         -8 536           SALAIRES A PAYER         5 688         6 636         - 9 48           DETTE CONGES A PAYER         10 216         17 804         - 7 588           Organismes sociaux         6 700         10 300         - 3 600           MSA         3 059         4 163         - 1 104           GENERALI VIE (26072707)         553         695         - 142           DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES         2 942         4 998         - 2 056           AUTRES CHARGES A PAYER         146         443         - 2 97           Etat, taxes sur le chiffre d'affaires         4 894         10 503         - 5 609           TVA collectée - France 20%         1 822         4 212         - 2 390           TVA collectée - France 10%         409         342         67           TVA COLLECÉE - France 5,5%         1 753         1 863         - 110           ETAT TVA REGUL PASSIF         72	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR CDES	463		463
FOURNISSEURS FACTURE FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU  11 947  9 210  2 737  DETTES PISCALES ET SOCIALES  Personnel  SALAIRES A PAYER  5 688 6 636 - 948 POTENTE SINCALES A PAYER  5 688 6 636 - 948 POTENTE ONGES A PAYER  10 216 17 804 - 7 588 Organismes sociaux 6 700 10 300 - 3 600 MSA 3 059 4 163 - 1104 GENERALI VIE (26072707) 5 53 6 695 - 1 142 DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES 4 2942 AUTRES CHARGES A PAYER 146 443 - 297 Etat, impôts sur les bénéfices  Etat, taxes sur les chiffre d'affaires 17 VA à décaisser 17 VA collectée - France 20% 18 22 17 VA collectée - France 10% 409 342 67 TVA collectée - France 10% 409 342 67 TVA COLlectée - France 10% 409 342 67 TVA SUR FACT A ETABLIR 184 Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés 67 25 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67	FOURNISSEURS			
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU DETTES FISCALES ET SOCIALES Personnel  15 904 24 440 8 536 SALAIRES A PAYER 5 688 6 636 - 948 DETTE CONGES A PAYER 10 216 17 804 - 7 588 Organismes sociaux 6 700 MSA 3 059 4 163 - 1 104 GENERALI VIE (26072707) 553 695 - 142 DETTE C. SOCIALES SUR CONGES AUTRES CHARGES A PAYER 146 443 - 297 Etat, impôts sur les bénéfices  Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 4 894 10 503 TVA odlectée - France 20% 1 822 1 742 1 20 20 TVA collectée - France 10% 1 704 Collectée - France 5,5% 1 753 1 863 1 110 ETAT TVA REGUL PASSIF 727 1 070 1 343 TVA SUR FACT A ETABLIR Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés 67 67 67 67 67 67 67 67 67 68 68 636 636 636 636 636 636 636 636 6	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 394	34 225	- 10 831
DETTES FISCALES ET SOCIALES         Personnel         15 904         24 440         - 8 536           SALAIRES A PAYER         5 688         6 636         - 948           DETTE CONGES A PAYER         10 216         17 804         - 7 588           Organismes sociaux         6 700         10 300         - 3 600           MSA         3 059         4 163         - 1 104           GENERALI VIE (26072707)         553         695         - 142           DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES         2 942         4 998         - 2 056           AUTRES CHARGES A PAYER         146         443         - 297           Etat, impôts sur les bénéfices         146         443         - 297           Etat, taxes sur le chiffre d'affaires         4 894         10 503         - 5 609           TVA à décaisser         3 017         - 3 017         - 3 017           TVA collectée - France 20%         1 822         4 212         - 2 390           TVA collectée - France 10%         409         342         67           TVA collectée - France 10%         1 753         1 863         - 110           ETAT TVA REGUL PASSIF         727         1 070         - 343           TVA SUB FACT A ETABLIR         184         184		11 446		- 13 569
Personnel		11 947	9 210	2 737
SALAIRES A PAYER         5 688         6 636         - 948           DETTE CONGES A PAYER         10 216         17 804         - 7 588           Organismes sociaux         6 700         10 300         - 3 600           MSA         3 059         4 163         - 1 104           GENERALI VIE (26072707)         553         695         - 142           DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES         2 942         4 998         - 2 056           AUTRES CHARGES A PAYER         146         443         - 297           Etat, taxes sur les bénéfices         146         443         - 297           Etat, impôts sur les bénéfices         3 017         - 3 017         - 3 017           TVA collectée : France 20%         1 822         4 212         - 2 990           TVA collectée : France 20%         1 822         4 212         - 2 990           TVA collectée : France 10%         409         342         67           TVA collectée : France 5,5%         1 753         1 863         - 110           ETAT TVA REGUL PASSIF         727         1 070         - 343           TVA SUR FACT A ETABLIR         184         184           Etat, obligations cautionnées         67         25         42 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
DETTE CONGES A PAYER   10 216   17 804   -7 588			_	
Organismes sociaux         6 700         10 300         - 3 600           MSA         3 059         4 163         - 1 104           GENERALI VIE (26072707)         553         695         - 1 42           DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES         2 942         4 998         - 2 056           AUTRES CHARGES A PAYER         146         443         - 297           Etat, impôts sur les bénéfices         146         443         - 297           Etat, taxes sur le chiffre d'affaires         4 894         10 503         - 5 609           TVA à décaisser         3 017         - 3 017         - 3 017           TVA collectée - France 20%         1 822         4 212         - 2 390           TVA collectée - France 10%         409         342         67           TVA collectée - France 5,5%         1 753         1 863         - 110           ETAT TVA REGUL PASSIF         727         1 070         - 343           TVA sur FACT A ETABLIR         184         184           Etat, obligations cautionnées         67         25         42           PETTES DIVERSES         25         42           Dettes sur immobilisations et comptes rattachés         10 922         14 003         - 3 081           LI				
MSA GENERALI VIE (26072707) S53 G95 -142 DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES AUTRES CHARGES A PAYER 146 AUTRES CHARGES A PAYER 147 AUTRES SUR Le chiffre d'affaires 148 AUTRES CHARGES A PAYER 1498 AUTRES CHARGES A PAYER 140 AUTRES CHARGES A PAYER 150 AUTRES CHARGES CHARG				
SENERALI VIE (26072707)   553   695   - 142     DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES   2 942   4 998   - 2 056     AUTRES CHARGES A PAYER   146   443   - 297     Etat, impôts sur les bénéfices   2 942   4 998   - 2 056     AUTRES CHARGES A PAYER   146   443   - 297     Etat, taxes sur le chiffre d'affaires   4 894   10 503   - 5 609     TVA décaisser   3 017   - 3 017   - 3 017     TVA collectée - France 20%   1 822   4 212   - 2 390     TVA collectée - France 10%   409   342   67     TVA collectée - France 5,5%   1 753   1 863   - 110     ETAT TVA REGUL PASSIF   727   1 070   - 343     TVA SUR FACT A ETABLIR   184     Etat, obligations cautionnées   184     Etat, obligations cautionnées   67   25   42     DETTES DIVERSES   2 14 003   - 3 081     LICENCE FFE   627   - 627     ASSOCIATION   10 922   13 376   - 2 454     Instruments de trésorerie   7 0 7 1 164 410   23 169     ÉCART DE CONVERSION PASSIF	_			
DETTE CH. SOCIALES SUR CONGES AUTRES CHARGES A PAYER Etat, impôts sur les bénéfices  Etat, taxes sur le chiffre d'affaires A 4894 TUA décaisser TVA collectée - France 20% TVA collectée - France 20% TVA collectée - France 5,5% TVA COLLECTÉE - FRANCE - TO				
AUTRES CHARGES A PAYER  Etat, impôts sur les bénéfices  Etat, taxes sur le chiffre d'affaires  TVA à décaisser  TVA collectée - France 20%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 5,5%  Etat, taxes sur le chiffre d'affaires  TVA collectée - France 20%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 5,5%  Etat, TVA REGUL PASSIF				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires  Etat, taxes sur le chiffre d'affaires  TVA à décaisser  TVA à décaisser  TVA collectée - France 20%  TVA collectée - France 20%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 5,5%  TVA COLLECTÉE - TVA REGUL PASSIF  TVA SUR FACT A ETABLIR  ETAT TVA REGUL PASSIF  TVA SUR FACT A ETABLIR  Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés  Formation continue  TOTAL (IV)  TVA SUR FACT A ETABLIR  TV		_		
TVA à décaisser  TVA collectée - France 20%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 5,5%  TVA SUR FACT A ETABLIR  TVA SUR FACT A ETABLIR  Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés  Formation continue  67  25  42  FORTHES DIVERSES  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes  10 922  14 003  - 3 081  LICENCE FFE  627  ASSOCIATION  10 922  13 376  - 2 454  Instruments de trésorerie  FRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV)  187 579  164 410  23 169		140	443	- 237
TVA à décaisser  TVA collectée - France 20%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 10%  TVA collectée - France 5,5%  TVA SUR FACT A ETABLIR  TVA SUR FACT A ETABLIR  Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés  Formation continue  67  25  42  FORTHES DIVERSES  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes  10 922  14 003  - 3 081  LICENCE FFE  627  ASSOCIATION  10 922  13 376  - 2 454  Instruments de trésorerie  FRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV)  187 579  164 410  23 169	Ftat taxes sur le chiffre d'affaires	4 894	10 503	- 5 609
TVA collectée - France 20% TVA collectée - France 10% TVA collectée - France 10% TVA collectée - France 10% TVA collectée - France 5,5% TVA collectée - France 10% TVA collecté	-	4 0 5 4		
TVA collectée - France 10% TVA collectée - France 5,5% 1 753 1 863 - 110 ETAT TVA REGUL PASSIF 727 1 070 - 343 TVA SUR FACT A ETABLIR Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés Formation continue 67 ETETES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes 10 922 14 003 - 3 081 LICENCE FFE 627 ASSOCIATION 10 922 13 376 - 2 454 Instruments de trésorerie  FRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169		1 822		
TVA collectée - France 5,5% 1753 1863 - 110 ETAT TVA REGUL PASSIF 727 1070 - 343 TVA SUR FACT A ETABLIR 184 Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés 67 25 42 Formation continue 67 25 42  DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes 10 922 14 003 - 3 081  LICENCE FFE 627 - 627  ASSOCIATION 10 922 13 376 - 2 454  Instruments de trésorerie  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169  ÉCART DE CONVERSION PASSIF				
ETAT TVA REGUL PASSIF TVA SUR FACT A ETABLIR Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés Formation continue Formation continue Formations et comptes rattachés  Autres dettes LICENCE FFE ASSOCIATION ASSOCIATION FORMATION FORMA				
TVA SUR FACT A ETABLIR Etat, obligations cautionnées  Autres impôts, taxes et assimilés Formation continue F				
Autres impôts, taxes et assimilés Formation continue Formation continu				
Formation continue DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes LICENCE FFE ASSOCIATION ASSOCIATION Instruments de trésorerie  PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV)  ECART DE CONVERSION PASSIF	Etat, obligations cautionnées			
Formation continue DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes LICENCE FFE ASSOCIATION ASSOCIATION Instruments de trésorerie  PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV)  ECART DE CONVERSION PASSIF	Autres impôts, taxes et assimilés	67	25	42
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  Autres dettes LICENCE FFE ASSOCIATION 10 922 13 376 - 2 454 Instruments de trésorerie  PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169	Formation continue	67	25	42
Autres dettes 10 922 14 003 - 3 081 LICENCE FFE 627 - 627 ASSOCIATION 10 922 13 376 - 2 454 Instruments de trésorerie TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169  ÉCART DE CONVERSION PASSIF	DETTES DIVERSES			
LICENCE FFE       627       - 627         ASSOCIATION       10 922       13 376       - 2 454         PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE         TOTAL (IV)       187 579       164 410       23 169         ÉCART DE CONVERSION PASSIF       —       —	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
ASSOCIATION 10 922 13 376 - 2 454  Instruments de trésorerie  PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169  ÉCART DE CONVERSION PASSIF		10 922		
Instruments de trésorerie  PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169  ÉCART DE CONVERSION PASSIF				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE  TOTAL (IV) 187 579 164 410 23 169  ÉCART DE CONVERSION PASSIF		10 922	13 376	- 2 454
TOTAL (IV)         187 579         164 410         23 169           ÉCART DE CONVERSION PASSIF	Instruments de trésorerie			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	TOTAL (IV)	187 579	164 410	23 169
TOTAL PASSIF (I à V) 272 182 285 957 - 13 775	ÉCART DE CONVERSION PASSIF			
	TOTAL PASSIF (I à V)	272 182	285 957	- 13 775

Complexe Hippique des Pieux

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE



DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT	



Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Détail du compte de résultat

Intes de marchandises LUB HOUSE 10% oduction vendue (biens)  oduction vendue (services) OURS EQUITATION DHESIONS CAVALIERS QUITATION ADAPTEE EANCES EN GROUPES OACHING TILISATION DES INSTALLATIONS POUR CON NIMATIONS ALLADES FAGES ENSIONS DINS AINS CONCOURS NGAGEMENT ORGANISATEUR  Chiffres d'affaires net oduction immobilisée  bventions d'exploitation reçue IDES RECUES Prises sur amort.et prov., transferts de charges RANSFERT DE CHARGES IDES APPRENTISSAGE INTER INTERNATIONS INTERNATIONS IDES APPRENTISSAGE INTERNATIONS INTE	30/06/2024	30/06/2023	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
	23 711	20 459	3 252	15,90
	23 711	20 459	3 252	15,90
Production vendue (blens)				
Production vendue (services)	333 468	329 828	3 640	1,10
COURS EQUITATION	162 656	171 355	- 8 699	-5,08
ADHESIONS CAVALIERS	4 379		4 379	N/S
EQUITATION ADAPTEE	12 583	810	11 773	N/S
SEANCES EN GROUPES	54 455	51 845	2 610	5,03
COACHING	13 105	15 951	- 2 846	-17,84
	1 820	751	1 069	142,34
	2 808	4 354	- 1 546	-35,51
-	7 895	7 450	445	5,97
	43 172 26 360	48 764 21 906	- 5 592 4 454	-11,47 20,33
	26 360	58	35	60,34
	293	90	203	225,56
	3 848	6 495	- 2 647	-40,75
	357 179	350 287	6 892	1,97
Production stockée	33, 2,3	330 207	0 0 0 2 2	_,
Production immobilisée				
	1 276	180	1 096	608,89
	1 276 <b>6 270</b>	180 <b>838</b>	1 096	608,89
	1 270	838	<b>5 432</b> 432	<b>648,21</b> 51,55
	5 000	030	5 000	51,55 N/S
	1 105	75	1 030	N/S
PRDTS DIVERS	1 105	75	1 030	N/S
Total des produits d'exploitation	365 830	351 380	14 450	4,11
CHARGES D'EXPLOITATION				
	7 400	6 610	790	11,95
	6 768	6 030	738	12,24
	632	580	52	8,97
,				
Achats de matières premières et autres approv.	54 644	56 844	- 2 200	-3,87
PRODUITS PHARMACEUTIQUE	3 819	1 843	1 976	107,22
ALIMENTS (AVOINE, ORGE,)	10 620	10 392	228	2,19
PAILLE, FOIN,	40 190	44 580	- 4 390	-9,85
EMBALLAGES	14	28	- 14	-50,00
Variation de stock matières premières et approv.	<b>5 626</b> 5 626	-6 932	12 558	181,16
VARIATION STOCK MATIERES FOURN	5676	-6 932	12 558	181,16 <b>10,8</b> 9
Autuas ashats at shaugas autaunas		112 027		10.85
•	125 129	112 837	12 292	
MARECHAL FERRANT		10 779	1 763	16,36
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE	<b>125 129</b> 12 542		1 763 - 942	16,36 -100
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX	<b>125 129</b> 12 542 333	10 779 942	1 763 - 942 333	16,36 -100 N/S
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING	125 129 12 542 333 13 580	10 779	1 763 - 942 333 - 1 248	16,36 -100 N/S -8,42
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING ACHAT AUTRES PRESTATIONS	125 129 12 542 333 13 580 1 162	10 779 942 14 828	1 763 - 942 333 - 1 248 1 162	16,36 -100 N/S -8,42 N/S
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING	125 129 12 542 333 13 580	10 779 942 14 828 5 637	1 763 - 942 333 - 1 248	16,36 -100 N/S -8,42 N/S 10,47
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING ACHAT AUTRES PRESTATIONS ELECTRICITE	125 129 12 542 333 13 580 1 162 6 227	10 779 942 14 828 5 637 3 603	1 763 - 942 333 - 1 248 1 162 590	16,36 -100 N/S -8,42 N/S 10,47
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING ACHAT AUTRES PRESTATIONS ELECTRICITE COMBUSTIBLES CHAUFFAGE	125 129 12 542 333 13 580 1 162 6 227 7 231	10 779 942 14 828 5 637	1 763 - 942 333 - 1 248 1 162 590 3 628	16,36 -100 N/S -8,42 N/S 10,47 100,69 -12,22
FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING ACHAT AUTRES PRESTATIONS ELECTRICITE COMBUSTIBLES CHAUFFAGE EAU	125 129 12 542 333 13 580 1 162 6 227 7 231 4 546	10 779 942 14 828 5 637 3 603 5 179	1 763 - 942 333 - 1 248 1 162 590 3 628 - 633	16,36 -100 N/S -8,42 N/S 10,47 100,69 -12,22 21,82
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING ACHAT AUTRES PRESTATIONS ELECTRICITE COMBUSTIBLES CHAUFFAGE EAU GAZ OIL	125 129 12 542 333 13 580 1 162 6 227 7 231 4 546 5 622	10 779 942 14 828 5 637 3 603 5 179 4 615	1 763 - 942 333 - 1 248 1 162 590 3 628 - 633 1 007	16,36 -100 N/S -8,42 N/S 10,47 100,69 -12,22 21,82
MARECHAL FERRANT FRAIS DEBOURAGE ET TRAVAIL CHE PENSIONS CHEVAUX COACHING ACHAT AUTRES PRESTATIONS ELECTRICITE COMBUSTIBLES CHAUFFAGE EAU GAZ OIL MAT. PRDTS ENTRETIEN	125 129 12 542 333 13 580 1 162 6 227 7 231 4 546 5 622 1 762	10 779 942 14 828 5 637 3 603 5 179 4 615 2 254	1 763 - 942 333 - 1 248 1 162 590 3 628 - 633 1 007 - 492	16,36 -100 N/S -8,42 N/S 10,47 100,69 -12,22



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

30/06/2023 Variation % 30/06/2024

FOURNITURES DE BUREAU	560	1 000	- 440	-44,00
LOYER COMPLEXE HIPPIQUE	16 872	15 842	1 030	6,50
AUTRES LOCATIONS	1 086	672	414	61,61
LOCATION MATERIEL	383	40	343	857,50
LOCAM LOCATION LOGICIEL	1 379	1 307	72	5,51
LOC GRENKE KAVALOG WEB	2 316	2 052	264	12,87
ENTRETIEN INSTALLATIONS	1 320	1 536	- 216	-14,06
ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	7 832	9 073	- 1 241	-13,68
ENTRETIEN MATERIEL	535	414	121	
	259	259	121	29,23
ASSUR. PRETS	3 717	4 189	472	0,00
MULTIRISQUE		533	- 472	-11,27
ASS ENGINS AGRIC	413 4 224	3 919	- 120	-22,51
ASS TRANSP. UNIC DOCUMENTATION - FORMATION	4 224	25	305 24	7,78
	_	2 446	4 007	96,00
HONORAIRES VETERINAIRES	6 453			163,82
HONORAIRES COMPTABLE	9 604	8 843	761	8,61
HONORAIRES JURIDIQUE	536	536	F10	0,00
HONORAIRES SOCIAL	1 741	1 222	519	42,47
FRAIS D'ACTES	44	89	- 45	-50,56
PRESTATIONS INTERNET	203	203	364	0,00
DONS POURBOIRES	364		364	N/S
FRAIS DE DEPLACEMENT	526	353	173	49,01
DEPLACEMENTS CONCOURS	396	35	361	N/S
FRAIS DE RECEPTION	75	93	- 18	-19,35
FRAIS POSTAUX	155	108	47	43,52
TELEPHONE	2 798	2 675	123	4,60
COMMISSIONS CARTES BANCAIRES	1 017	913	104	11,39
FRAIS BANCAIRES	1 602	1 171	431	36,81
FRAIS DOSSIER PRETS	1 866	000	1 866	N/S
COTISATIONS	1 070	930	140	15,05
LIVRETS, INSCRIPTION HARAS NAT	418	128	290	226,56
ENGAGEMENTS CONCOURS	250	984	- 734	-74,59
SIRAM	375	142	233	164,08
AUTRES SERVICES EXT	4 005	269	- 269	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	1 935	1 286	649	50,47
FAFSEA PROVEA AFNCA	505	531	- 26	-4,90
CFE	572	531	41	7,72
TAXES DIVERSES	858	224	634	283,04
Salaires et traitements	134 649	148 336	- 13 687	-9,23
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	91 869	96 365	- 4 496	-4,67
REMUNERATION GERANCE	36 000	36 000	005	0,00
COTIS OBLIGATOIRES GERANT	14 369	15 174	- 805	-5,31
CONGES PAYES	-7 588	796	- 8 384	N/S
Charges sociales	25 160	26 198	- 1 038	-3,96
COTISATIONS MSA	25 278	24 790	488	1,97
MSA Rappel coti	326		326	N/S
Mutuelle	1 227	1 417	- 190	-13,41
CHARGES SUR CP	-2 057	10	- 2 067	N/S
REDUCTION COTIS SOCIALES		-423	423	-100
Médecine du travail	385	405	- 20	-4,94
Dotations aux amortissements sur immobilisations	38 095	26 125	11 970	45,82
DOTATIONS AUX AMORTISSEMTS	38 095	26 125	11 970	45,82
Ootations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	1 481	4 400	- 2 919	-66,34
CREANCES PERDUES	1 378	4 201	- 2 823	-67,20
CHARGES DIVERSES GESTION COURA	103	200	- 97	-48,50
Total des charges d'exploitation	394 118	375 704	18 414	4,90



Complexe Hippique des Pieux

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

30/06/2023 Variation % 30/06/2024

**RÉSULTAT D'EXPLOITATION** -28 288 -24 324 - 3 964 16,30

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Détail du compte de résultat (suite)

	30/06/2024	30/06/2023	Variation	%
Quote-parts de résultat s/opér en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés	528	258	270	104,65
PRODUITS FINANCIERS	528	258	270	104,65
Reprises sur provisions et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières				
Total des produits financiers	528	258	270	104,65
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amort. et provisions				
1.4 f x 2.4 - 4 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	4.044	224	4 622	F0F 64
Intérêts et charges assimilées INTERETS SUR EMPRUNTS	<b>1 944</b> 1 941	<b>321</b> 180	<b>1 623</b> 1 761	<b>505,61</b> 978,33
Agios	3	142	- 139	-97,89
Différences négatives de change	3	112	133	37,03
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total des charges financières	1 944	321	1 623	505,61
RÉSULTAT FINANCIER	-1 416	-63	- 1 353	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-29 704	-24 387	- 5 317	21,80





ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Détail du compte de résultat (suite)

30/06/2024	30/06/2023	Variation	%
------------	------------	-----------	---

PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 563	5 875	- 1 312	-22,33
CESSION IMMOB. CORPORELLE	1 417	4 167	- 2 750	-65,99
CESSION MATERIEL	3 146	1 708	1 438	84,19
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	4 563	5 875	- 1 312	-22,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		450	- 450	-100
PENALITES. MAJ. RETARD		450	- 450	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 803	810	2 993	369,51
VALEUR NETTE CPTBLE ELTS CEDES	3 803	810	2 993	369,51
Dotations except.aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	3 803	1 260	2 543	201,83
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	759	4 615	- 3 856	-83,55
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS	370 921	357 513	13 408	3,75
TOTAL DES CHARGES	399 866	377 286	22 580	5,98
RÉSULTAT NET	-28 945	-19 773	- 9 172	46,39



DC	OCUMENTS FISCAUX



Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# **Liasse Fiscale**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)



BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Dé	signation de l'entreprise <u>Complexe Hippique des Pieux</u>						Néant 🔲 *
	Iresse de l'entreprise <u>33 Route de Barneville</u> 50340	LES	PIEUX				
SII	RET		]				
ı	4 0 3 0 7 3 9 2 3 0 0 0 .	Ц "	4 / / * . 1 2				
Di	urée de l'exercice en nombre de mois * [1,2] Durée de l'exerci	ce pr	écédent * 1   2				
Г							Exercice N clos le
H	ACTIF		Brut	Am	nortissements-Provi	sions	
H			1	Н	2		3
.ISÉ	Immobilisations   Fonds commercial *	010	1 710	012	, ,		
1180	, Autres "	014	1 710	016	1 71		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles *	028	346 202	030	233 10	)1	113 101
ľ	Immobilisations financières * (1)	040	282	042			282
Ĺ	Total I (5)	044	348 193	048	234 81	. 1	113 383
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *  Marchandises *	050	1 307	052			1 307
L	Marchandises *	060		062			
M	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
ACTIF CIRCULANT	Créances	068	51 491	070			51 491
Ě	(2) Autres * (3)	072	29 190	074			29 190
Ĭ	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	69 885	086			69 885
Г	Charges constatées d'avance *	092	6 926	094			6 926
	Total II	096	158 799	098			158 799
Г	Total général (I + II)	110	506 993	112	234 81	1	272 182
Г	PASSIF		311 113	т			Exercice N NET
	PASSIF  Capital social ou individuel *					12	1
	PASSIF  Capital social ou individuel *  Écarts de réévaluation					12	80 000
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation					12	1 0 80 000 4
PRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale					12: 12:	1 0 80 000 4 6 8 000
( PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées *	vants		131		12 <sup>1</sup> 12 <sup>1</sup> 12 <sup>1</sup> 13 <sup>1</sup>	1 80 000 4 8 000 0
TAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi	vants		131		12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 12 <sup>2</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup>	1 80 000 4 6 8 000 0 2 25 547
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi	vants		131		12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 13 <sup>2</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup>	1 80 000 4 8 000 0 2 25 547
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice	vants		131		12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 12 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup>	1 80 000 4 6 8 000 0 2 25 547 4 (28 945)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement	vants		131		12: 12: 12: 13: 13: 13: 13:	1 80 000 4 80 000 6 8 000 0 2 25 547 4 (28 945)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice	vants		131		12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 12 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 14 <sup>4</sup>	1 80 000 4 80 000 0 2 25 547 4 (28 945)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	vants		131	Total	122 122 134 134 135 134 144 144 144 144 144 144 144 144 144	1 80 000 4 80 000 6 8 000 0 2 25 547 4 (28 945) 7 0 84 603
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges	vants		131		12: 12: 13: 13: 13: 13: 13: 14: 14: 14: 15:	1 80 000 4 80 000 0 2 25 547 4 (28 945) 7 0 2 84 603
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	vants		131	Total	122 122 134 134 135 134 144 144 144 144 144 144 144 144 144	1 80 000 80 000 4 8 000 0 0 2 2 5 547 4 6 (28 945) 7 0 0 2 84 603 4 6 70 544
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées	vants		131	Total	12: 12: 12: 13: 13: 13: 13: 13: 14: 14: 15: 15:	1 80 000 80 000 44 8 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00
DETTES (4) CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	vants		131	Total	122 122 132 133 134 144 15 15 16 16 16 16 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	1 80 000 80 000 4 80 000 0 0 0 0 0 0 0 0
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves {dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés	vants			Total II	12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 12 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>4</sup> 14 <sup>4</sup> 1 15 <sup>5</sup> 16 16 16 17 17 17	1 80 000 80 000 44 80 000 66 8 000 60 66 8 000 60 66 66 67 67 67 67 68 66 67 67 68 66 67 67 67 68 66 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés Autres dettes	vants			Total II	12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 13 <sup>2</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>4</sup> 14 <sup>4</sup> 1 15 <sup>5</sup> 15 <sup>6</sup> 166 160 177 177	1 80 000 80 000 44 80 000 66 8 000 66 8 000 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67 67
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves {dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés	vants			Total II	121 122 132 133 133 134 134 144 1 155 166 166 177 177 177 177	1 80 000 80 000 44 80 000 66 8 000 66 8 000 67 67 67 67 67 67 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés Autres dettes	vants	*	169	Total II	12 <sup>1</sup> 122 122 133 133 133 134 141 1 155 166 166 177 177 177 177 177 177 177 177	1 80 000 80 000 44 80 000 66 8 000 66 8 000 67 67 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68
DETTES (4)	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés Autres dettes	vants	*	169	Total II	12 <sup>1</sup> 122 122 133 133 133 134 141 1 145 1 155 1 166 1 161 1 171 1 171 1 171 1 171 1 171 1 171	1 80 000 80 000 44 80 000 66 8 000 66 8 000 67 67 67 67 67 67 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68
DETTES (4)	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés Autres dettes Produits constatés d'avance	(4)	* To	169 tal gé	Total II  4 894  Total III  réral (1 + II + III)	12 <sup>1</sup> 12 <sup>2</sup> 12 <sup>2</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>3</sup> 13 <sup>4</sup> 14 <sup>1</sup> 15 <sup>1</sup> 16 <sup>4</sup> 16 <sup>1</sup> 17 <sup>7</sup> 17 <sup>7</sup> 17 <sup>7</sup> 17 <sup>1</sup> 17 <sup>1</sup> 17 <sup>1</sup> 18 <sup>1</sup>	1 80 000 80 000 44 80 000 66 8 000 66 8 000 67 67 68 66 67 68 66 67 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68
	Capital social ou individuel * Écarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées * Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées  Provisions pour risques et charges Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) Comptes courants d'associés Autres dettes Produits constatés d'avance		Toi  Dont dettes à plus d'ur  Coût de revient des im	169 tal gé- n an mobil l'exerce des ji	Total III  Total III  Total III  néral (1 + II + III    Ilisations acquises cice *  mmobilisations	120 121 131 133 133 134 144 1 155 166 166 167 177 177 177 177 177 177 177	1 80 000 80 000 80 000 80 000 80 000 80 000 80 000 80 8

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# (2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Forn	COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)  Désignation de l'entreprise  Complexe Hippique des Pieux		Néant 🗌
	bis du Code général des impôts)	13.	Exercice N clos le 0 0 6 2 0 2 4
A	- RÉSULTAT COMPTABLE formulaire depose au titre de l'IR		1
χ	Ventes de marchandises * dont export	210	23 711
D'EXPLOITATION	Production vendue Biens et livraisons 215 intracommunautaires	214	
ij	Variation du stock en produits intermédiaires,	218	333 468
EXP	Production stockee produits finis et en cours de production	222	
OS	Production immobilisée *	224	
PRODUITS	Subventions d'exploitations reçues	226	1 27
PRO	Autres produits	230	7 37.
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	365 83
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	7 40
	Variation de stocks (marchandises) *	236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	54 64
§	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	240	5 62
DEAFLOIDALION	Autres charges externes *: dont crédit bail : = immobilier : = immobilier :	242	125 12
5	Impôts, taxes et versements assimilés  dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 572	244	1 93
3	Rémunérations du personnel *	250	134 64
5	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	25 16
2	Dotations aux amortissements *	254	38 09
CHANGES	dont amortissement du fonds de commerces  Dotations aux provisions	255	
	I dont provisions fiscales pour implantations	256	
-	) commerciales à l'étranger *	262	1 48
ŀ	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260		
	Total des charges d'exploitation (II)	264	394 11
l -	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	270	(28 28
	Produits financiers (III) 280 528 Charges financières (V)	294	1 94
	Produits exceptionnels (IV)	290	4 56
	Charges exceptionnelles (VI)  dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)  347	300	3 80
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)  348		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)	306	
	- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)	310	(28 94
В	- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312	314	28 94
ı	Rémunérations et avantages personnels non déductibles * 316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles 318		
2	Provisions non déductibles * 322		
ano	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD) 324		
ntegrations	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés de l'écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248 330		
200	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Part des loyers dispensée de		
1	crédit-bail immobilier et de levée d'option Tréintégration (art. 239 sœies D) (249 Tréintégration (art. 249 Tréintégration (art		
ŀ	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999		
┥	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
Ì	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies A) 987	342	
Ì	Reprise d'entreprises 981 JEI (44. sexies A) 989 en difficulté (44. septies)	П	
2	ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138		
Deductions	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		
	ZFANG 44. quaterdecies 345 Investissements et souscaptions outre mer 344		
<b>†</b>	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art.  44 sexdecies)  Outre mer  Zone de développement prioritaire  (44 sexdecies)  (44 sexdecies)  993		
Ì	Créance due au report en arrière du déficit 346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 desis )   065   Déduction exceptionnelle (Art 39 desis A)   0643     Déduction exceptionnelle (Art 39 desis B)   045   Déduction exceptionnelle (Art 39 desis C)   0647		
	76 Déduction exceptionnelle (Art 30 design) 1 (48 Déduction exceptionnelle simulateur de		
	Conduite (art. 39 decies E)  Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)  Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)  Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)		
_	SULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352	354	28 94
orono.	Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356  Déficits antérieurs reportables * 19 322 dont imputés sur le résultat :	240	1
. 1	SULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS  Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370	360 372	28 94

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# (3)

# IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES DGFiP N° 2033-C-SD 2024

		<u> </u>												LUS-VAI				VALUE					Néa	nt 🔲	
Formu A b	laire ob is du Co	ligatoire (article 302 s ode général des impô	epties ts)	Dési	ignation	de l'e	ntrepri	se : <u>CC</u>	эш <b>р</b> .	rex	ел	тЫ	ΣŢĊ	ue de	S P	reu	.х								
ı	IF	MMOBILISATI	ONS		Valeur b				Augm	entati	ons			Dimin	utions				brute des isations à		Ré	éva lua	ition lég	ale *	
	ACT	TIF IMMOBILISÉ			début de				Augin	entati	OHS			Dillilli	utions				l'exercice				gine de n fin d'		
	bilisati		ımercial	400				402					404				406								
inco	rporell	es Autres		410		1	710	412					414				416		1 7	710					
lles	Terr	ains		420				422					424				426								
эгроге		structions		430			432						434				436								
ions co	mate	allations technique ériel et outillage in allations générales	s dustriels	$\boldsymbol{\top}$		24	615	442		8	8 1	.3	444		5	764	446		27 (	564	-				
fmmobilisations corporelles	ager	ncements divers		450				452					454				456				-				
Immo		ériel de transport es immobilisations		460	-	151		462		68	3 33	3	464		2	582	466		217 6	572					
	corp	orelles		470		93	717	472		18			474		11	818	476		100 8						
	ImmoE	oilisations financièr		480		27.0	268	482				.4	484		0.0	1.60	486			282					
	1		OTAL	490		272 I	230	492		96	5 12	6	494		20	_	496		348 1	_					
II	MMO	AMORTIS BILISATIONS AI						es amorti ut de l'ex			Aι			ons : dotati xercice	ions		érents :		tissements ents sortis	,	Montant à la		mortisse l'exerc		
		ommercial	viOK11	OOAD!	LEO	495					497					498	40.16	ets et lep	711303	49	9				
Au	atres im	ımobilisations inco	rporelle	'S		500			1 7:	1.0	502					504				50	-		1	71	
	Terr		-			510					512					514				51	+				
orelles	_	structions				520					522					524				52	+				
Immobilisations corporelles	Insta	allations technique ériel et outillage in	S ductrials		530			1	8 9	60	532	-		3 221		534		3 519		+	+		1.8	66	
	Insta	allations générales, nagements divers			,	540			<u> </u>	00	542	542			221	544				54	6				
nobilis		ériel de transport				550		12	2 332 552		19 632		554		2 582		55	556 139		38					
Imr	Autr	es immobilisations	corpore	elles		560										242	564		1	.0 259			75 0		
	•			Т	TOTAL	570			3 0'		572				095	574		1	.6 359	57	6		234	81	
Ш		PLUS-VALUI	ES, M	OINS	S-VALU	ES	(19 % (si ce	4, 15 % е e cadre e	t 0 % st insu	pour Iffisan	les en	trepri dre u	ses à n éta	l'IS, 12,8 t du mêm	% pour e modè	les er le)	ntrepris	es à l'IR)			•				
Nat		s immobilisations	1				2					3					4				5				
	de p	dées virées oste à poste, nors service ou	Mat	terie	≥1		I	- Materie	el ro	oula	nt		Chev	aux por	neys										
	réint	tégrées dans rimoine privé										+								_					
У	/ comp	pris les produits priété industrielle.	6				7	7				8	1			-	9			ŀ	10				
		Valeur d'actif *		ortisser	ments *	Val	eur résid	duelle	Prix	x de c	ession	—						lus ou m	oins-value	_	10				
Immobilisa Tions	igi I	•		2			3			@	D		(	Court term ⑤	e*		19 %	<u>6</u>	Lon 15 % o	g teri			0%(	R)	
1		5 764			3 519			2 245			3 1	.46			901		1//0		15 70 0	<u>. 12,</u>	3 70 0		0 /0 (		
2	$\top$	2 582			2 582																				
3		11 818			10 259			1 559			1 4	117			(142)										
4																									
5																									
6																									
7																									
8																									
9																									
10		_	<u> </u>			<u> </u>			L.,							<u> </u>						<u> </u>			
TOTA	AL 57	8 20 163	580		16 359	582		3 803	584		4 5	63	586		759	581			587			589			
		Plus-values	taxables	à <b>1</b> 9	% (1)	579				Régul	larisati	ons	590			583			594			595			
				TC	TAL								596		759	585			597			599			

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024 35

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

DGFiP N° 2033-D-SD 2024



## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désigna	ition de	e l'en	treprise :	xe H	ippique	des Pi	eux								Néant 🗌
I REL	EVÉ [	DES	PROVISIONS - A	MOR	TISSEMEI	NTS DÉR	OG/	ATOIF	RES						
<b>A</b> NATURE	DES P	ROV:	ISIONS		Montant a de l'exe				gmentations ions de l'exer			Diminutions reprises de l'exercice		àlafi	Montant in de l'exerci
	Amor	tisse	ments dérogatoires	600			602			6	04		606		
Provisions réglementées	Dont	majo	orations nelles de 30 %	601			603			6	05		607		
egrememees	_		visions réglementées *	610			612			6	14		616		
Provisio	ns pou	r risc	ques et charges	620			622			6	24		626		
	Sur ir	nmol	bilisations	630			632			6	34		636		
Provisions	Sur st	ocks	et en cours	640			642			6	44		646		
pour dépréciation	Sur cl	ients	et comptes rattachés	650			652			6	54		656		
-			isions pour dépréciation	660			662			6	64		666		
			TOTAL	680			682			6	84		686		
<b>В</b> моичеме	NTS AFI	ECTA	NT LA PROVISION POUR	AMORI	TISSEMENTS DI	ÉROGATOI RE	ES.		C VENTILATIO	ON DES	DC	TATIONS AUX PROVISION	ONS ET	CHARC	ES À PAYER
onds commercia	a.l	681	Dotations	683	Repri	ses	7	`	NON DÉDI	UCTIBLE	ES P	OUR L'ASSIETTE DE L'I ffisant, joindre un état c	MPÔT		
utres immobilis:		700		705			1	1				insant, joindre un état c à payer, s correspondantes	iu mei	пе шоа	ele)
errains		710		715			1	2	charges social	les et fis	cale	s correspondantes			
onstructions		720		725			-	3							
ust. techniques lat. et outillage		730		735			-	4							
nat, et outillage nst. générales,		-		-			-	5							
ements amén.	dīv.	740		745	<u>'</u>		-	H							
Matériel de tran autres immobili	-	750 760		755	<u>'</u>		-	6 7							
ons corporelle	S	-		765	<u>'</u>		4	$\vdash$					1		
	TAL	770	DODTA DI FO	775	'		4	101	AL a reporter	ligne 32	22 d	lu tableau n° 2033-B-SD	780		
			PORTABLES		(1) 982	19 3	2.2								
			utitre de l'exercice préd it (article 209-II-2 du CG)		982 bis	19 3	-22								
Iombres d'opéra		r l'exe	ercice		982 ter										
Déficits imputé					983										
Déficits reporta					984	19 3									
otal des déficits					960 970	28 9									
III DIVE		a rej	porter		970	48 2	ь/								
		omp	lémentaires facultative	:s								38	31		
			dont montant dé du I de l'article 1!							325					
		,			cultatives aux	nouveaux pl	lans d	'épargn	e retraite	327					
ousations pers	sonnell	es of	oligatoires de l'exploit dont mon		es cotisations s	sociales oblis	gatoire	s hors	CSG-CRDS	326		38	N		
l° du centre de	e gestic	on ag							- 1	ı		38	88		
Iontant de la T	ГVA со	llecté										37	4		32 57
fontant de la T	ΓVA dé	duct	ible sur biens et servic	es (sa	uf immobilis	sations)						37	8		17 78
fontant des pr	élèven	ents	personnels de l'explo	itant								39	9		
			é droit à la réduction c		t prévue au	4 de l'articl	e 238	B bis di	ı CGI pour l'	entrepr	ise	donatrice 39	8		
	•		eçu quí a donné lieu à ar										+-		

du CGI

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)



### DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: Complexe Hippique des Pieux			Néant [	*
Exercice ouvert le:01/.07/.2023. et clos le:30/.06/.2024	Données en nombr	e de n	nois :	1 2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel *:		376		4,00
Dont apprentis		657		1,00
Dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	35	7 179
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité non	male et courante	119		759
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105		
	TOTAL 1	106	35	7 938
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		L 105
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113	- 1	L 276
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	1	L 270
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
	TOTAL 2	144	3	3 651
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>				
Achats		121	11:	/ 296
Variation négative des stocks		145	Ē	5 626
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	4-	7 840
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à dispr convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6		146		383
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		L 481
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immob disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location-gér		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité no	ormale et courante	150		
	TOTAL 3	152	172	2 626
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	188	3 963
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-état formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un mont formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	188	3 963
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le char Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		a ma == 1 2 4	or or =	l
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	np de la CVAE ne doivent pas c cadre ci-dessous et la case 117	ompiet , vous	er ce cad serez alo	rs
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case  Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)  O20 X  357 938 Ef	fectifs au sens de la CVAE *	023		4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à	l'article 223 A du CGI)	026	 	
Période de référence 024 0 1 / 0 7 / 2 0 2	3 160 3 0 / 0 6	/	2 0	2 4
Date de cessation		/		
L				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD

au § déclaration des effectifs.

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

DGFiP N°2033-F-SD 2024 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL 6 Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) N° de dépôt (1) Néant 30062024 SIREN Exercice clos le Complexe Hippique des Dénomination de l'entreprise 33 Route de Barneville Adresse (voie) Code postal Ville NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 901 902 CORRESPONDANTES NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 904 903 3 CORRESPONDANTES 1 I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES : Forme juridique Soc. Civile Dénomination Familiale TRIPE N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99,00 Nb de parts ou actions Voie Rue des Adresse: Pays FRANCE Code Postal 50340 Commune LES PIEU Forme juridique [ Dénomination [ N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Voie L Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Voie [ Adresse: Code Postal Commune Pays Forme juridique [ Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse: Voie Code Postal Commune Pays II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital Nb de parts ou actions N° Département Commune Date Pavs Naissance: Adresse: Voie [ Code Postal Pays | Commune Titre (2) [ Nom patronymique Prénom(s) % de détention Nom marital Nb de parts ou actions

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Commune

N° Département

Voie

Commune



Naissance:

Adresse:

Date

Code Postal

Ν°

Pays

Pays

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)  (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait	033-G-SD 20  Néant *  7 5 9 2 3
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)  Exercice clos le 30062024 SIREN 4 8 5 0	
SIACE.	7 5 9 2 3
Dénomination de l'entreprise Complexe Hippique des Pieux	
Adresse (voie) 33 Route de Barneville	
Code postal 50340 Ville LES PIEUX	
1-NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Code Postal Commune Pays  Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Adresse: N° Voie Code Postal Commune Pays  Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)  **Meditention    Adresse: N° Voie.	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune Pays	



<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Liberel • Égallel • Feanemiré			(11.000	Nº 2065-SD 2024 Formulaire obligatoire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	IMPOT SUR LES	SOCIETES		du Code général des impôts)  nbre à date du service
Exercice ouvert le 01072023	et clos le 30062024	F	régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble d	ı groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre Si option pour le régime optionnel de taxation au to	nnage, art. 209-0 B (entreprises d	e transport maritime), coch	er la case	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPR	SE			
Désignation de la socié	té:		Adresse du siège social :	
Complexe Hippique des Pieux 33 Route de Barneville 50340 LES PIEUX				
SIRET 4 8 5 0 7 5 9		Mél: m.pierre.tripey@		
Adresse du principal établiss	ement :	Ancien	ne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES  Les entreprises placées sous le régin	e des aroupes de sociétés doivent d	déposer cette déclaration en d	deux exemplaires (art 223 A à U du	CGD
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du liet	d'imposition et n° d'identification de	e la société mère:		
	SIR	ET		
B ACTIVITÉ				
Activités exercées Complexe Hippid C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMEN	•		vous avez changé d'activité, coche	z la case
1. Résultat fiscal	•	néfice imposable au taux norr	nal Défici	it 28 945
Bénéfice imposable à 15 %		e cession, de concession ou riété industrielle assimilés imp	de sous-concession des brevets et	
2. Plus-values PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposabl			
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposabl	les à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				A. due a dispersible
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 s	=	7	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle généra		Zone de restructuration de la défense	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine – Ferrit  Zone de développement priori	oire entrepreneur, art. 44 octies i itaire art. 44 sentdecies	Zonc de revitalisation rurale, Société d'investissemen	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)  Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	Zono de developpement priori			t illilliobiller cotee
	s le secteur productif, art. 244 quate	Plus-values exonérées rele er W du CGI (cocher la case)	evant du taux de 15 %	
	s le secteur productif, art. 244 quate		yani du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d	ion n° 2065-SD) u étrangère, ayant donné lieu à la d	er W du CGI (cocher la case) délivrance d'un certificat de cre	édits d'impôts	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française de 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'umer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, to	ion n° 2065-SD) au étrangère, ayant donné lieu à la d ne convertion fiscale conclue avec un pritoire ou collectivité.	er W du CGI (cocher la case) élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u	édits d'impôts	
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan     D	ion n° 2065-SD) au étrangère, ayant donné lieu à la d ne convertion fiscale conclue avec un pritoire ou collectivité.	er W du CGI (cocher la case) élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u	édits d'impôts	
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan     D	ion n° 2055-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la di ne convertion fiscale conclue avec un entioire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. n	er W du CGI (cocher la case) élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u otice de la déclaration n° 2065-SD)	édits d'impôts	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française c  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te	ion n° 2055-SD)  u étrangère, ayant donné lieu à la disconvention fiscale conclue avec un emitioire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. n. ESCLIDARITE)  E SOLIDARITE (cf. notice de la déclara lux de 33 %	er W du CGI (cocher la case) élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u otice de la déclaration n° 2065-SD)	édits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-	mulaisa n 2005 CD)
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française c  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D	ion n° 2065-SD)  tu étrangère, ayant donné lieu à la die convention fiscale conclue avec un erritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration de 33 %  ESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA D	er W du CGI (cocher la case) lélivrance d'un certificat de cre Étal étranger, un territoire ou u otice de la déclaration n° 2065-SD) etton n° 2065-SD)	édits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-	rmulaire n °2065-SD)
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française c  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tr  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo	ion n° 2055-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la dise convention fiscale conclue avec un infloire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclara ux de 33 %  SIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉPÔT DE LA DÉPÔT de la déclaration n°2258-SD (ésus avez désigné une autre entité de la déclaration n°2258-SD (ésus avez de la déclaration n°2258-SD (ésus avez de la déclaration n°2258-SD (ésus avez de la de la déclaration n°2258-SD (ésus avez de la de la declaration n°2258-SD (ésus avez de la declaration n	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  átion n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du CC  du groupe pour souscrire la	édits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gl), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse	mulaire n °2065-SD)
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D IMPUTATIONS (et notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française e 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'umer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tr  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d'  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu	ion n° 2055-SD)  u étrangère, ayant donné lieu à la die convertion fiscale conclue avec un introire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration de la déclaration de la déclaration n° 2258-SD (au avez désigné une autre entité méro d'identification fiscale de l'entité de la déclaration fiscale de l'entité méro d'identification fiscale de l'entité.	er W du CGI (cooher la case)  élivrance d'un certificat de orr État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  étion n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Cd  du groupe pour souscrire la  é désignée	édits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo GI), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse N°	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française de 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'umer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tre  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au tet  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d'  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in	ion n° 2055-SD)  u étrangère, ayant donné lieu à la die convertion fiscale conclue avec un introire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration de la déclaration de la déclaration n° 2258-SD (au avez désigné une autre entité méro d'identification fiscale de l'entité de la déclaration fiscale de l'entité méro d'identification fiscale de l'entité.	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  éCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du CC  du groupe pour souscrire la  ré désignée  tête de groupe (art. 223 quinquies case)	PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre Nom/Adresse	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe	ion n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la dise convertion fiscale conclue avec un irritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et. notice de la déclarativité de 33 %  SIGNÉES AU DÉPÔT DE LA Dépôt de la déclaration n° 2258-SD (et. métro d'identification fiscale de l'entité claration n° 2258-SD par la société diquer le nom, adresse et numéro d'identification adresse et numéro	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  rt. 223 quinquies C-I-1 du CG  du groupe pour souscrire la  é désignée tête de groupe (art. 223 quinq  d'identification fiscale de la	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse  N°	
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D   IMPUTATIONS (et notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française e 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'umer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tr  E   CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F   CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G   ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d' 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une 5D, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific	ion n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la die convention fiscale conclue avec un erritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration n° 2258-SD (et us avez désigné une autre entité de la déclaration n° 2258-SD par la société la déclaration n° 2258-SD par la société la diquer le nom, adresse et numéro d'intité du groupe désignée pour souentité de designées pour souentité de designée pour souentité de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition n° 2258	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  éCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du CC  du groupe pour souscrire la ré désignée  tête de groupe (art. 223 quinq  d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2268-	edits d'impôts  ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo 3i), cocher la case oi-contre  Nom/Adresse  N°	
A Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D   IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française e 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E   CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F   CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G   ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une  4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays	ion n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la die convention fiscale conclue avec un erritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration n° 2258-SD (et us avez désigné une autre entité de la déclaration n° 2258-SD par la société la déclaration n° 2258-SD par la société la diquer le nom, adresse et numéro d'intité du groupe désignée pour souentité de designées pour souentité de designée pour souentité de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition de la déclaration n° 2258-SD par la société la disposition n° 2258	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  éCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du CC  du groupe pour souscrire la ré désignée  tête de groupe (art. 223 quinq  d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2268-	edits d'impôts  ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo 3i), cocher la case oi-contre  Nom/Adresse  N°	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française c  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe	ion n° 2065-SD)  du étrangère, ayant donné lieu à la die convertion fiscale conclue avec un erritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration de la déclaration de la déclaration n° 2258-SD (a us avez désigné une autre entité méro d'identification fiscale de l'entitéclaration n° 2258-SD par la société diquer le nom, adresse et numéro entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que la contraction fiscal de l'entité du groupe que la contraction fiscal de l'entité du groupe que le nom, adresse et numéro entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que le nom, adresse et numéro entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que le nom, adresse et numéro	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  éCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du CC  du groupe pour souscrire la ré désignée  tête de groupe (art. 223 quinq  d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2268-	edits d'impôts  ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo GI), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse  N°             Nom/Adresse  N°         Nom  État de résidence  N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D   IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tr  E   CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F   CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G   ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une  5. I vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  5. I vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  5. I vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  5. I vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  5. I vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  5. I vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  6. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis	ion n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la dise convertion fiscale conclue avec un priritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration de 33 %  ESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA Dépôt de la déclaration n° 2258-SD (au avez désigné une autre entité diaration n° 2258-SD par la société diquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que des pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que ser ?  OUI X NON en ° 2065-SD par voie dématéria	er W du CGI (cooher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Ci du groupe pour souscrire la té désignée tête de groupe (art. 223 quinq d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre Nom/Adresse N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  4. Si vous êtes l'a société tête de groupe, ni une SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis  Vous devez obligatoirement souscrire le formulair majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du C6	lon n° 2055-SD)  pu étrangère, ayant donné lieu à la dire convention fiscale conclue avec un pritioire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration de la déclaration n° 2258-SD (é usa avez désigné une autre entité une avez désigné une autre entité didentification fiscale de l'entitionale de l'entitionale de l'entité diagraphe de l'entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que des l'entité du groupe que l'entité du groupe des l'entité du groupe que l'entité du groupe q	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Ct du groupe pour souscrire la ré désignée  tête de groupe (art. 223 quinq d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  tilisée. Le non respect de c  nations utiles pour télédécl	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre Nom/Adresse N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tr  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une  5D, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis	lon n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la dise convertion fiscale conclue avec un priritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration de la déclaration n° 2258-SD (au avec de signé une autre entité diseaution n° 2258-SD par la société diquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité diagraphe de l'entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que des l'entité du groupe que l'entité du groupe des l'entité du groupe que l'en l'entité du groupe que l'entité du groupe que l'entité du groupe que l'en l'entité du groupe que l'entité du groupe	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Ct du groupe pour souscrire la ré désignée  tête de groupe (art. 223 quinq d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  tilisée. Le non respect de c  nations utiles pour télédécl	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre Nom/Adresse N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dan  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, tr  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au d  2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une  5D, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis  Vous devez obligatoirement souscrire le formulair majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CG  S'agissant des notices des liasses fiscales, elles so	lon n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la dise convertion fiscale conclue avec un priritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration de la déclaration n° 2258-SD (au avec de signé une autre entité diseaution n° 2258-SD par la société diquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité diagraphe de l'entité du groupe désignée pour sou ation fiscal de l'entité du groupe que des l'entité du groupe que l'entité du groupe des l'entité du groupe que l'en l'entité du groupe que l'entité du groupe que l'entité du groupe que l'en l'entité du groupe que l'entité du groupe	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Ci du groupe pour souscrire la té désignée tête de groupe (art. 223 quinquies d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  disée. Le non respect de c  nations utiles pour télédécl  esite www.impots.gouv.fr.	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre Nom/Adresse N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D IMPUTATIONS (et notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française de 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, to   E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te   G ENTREPRISES SOUMISES OU DE 1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au de 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis  Vous devez obligatoirement souscrire le formulai  majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CG  S'agissant des notices des liasses fiscales, elles so  Nom et adresse du professionnel de l'expertise compta-	on n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la die convention fiscale conclue avec un erritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration de l'antice de la déclaration n° 2258-SD (é us avez désigné une autre entité d'antice de l'antice de l'antice de l'antice d'alle d'alle d'antice de l'antice d'alle d'alle d'antice d'an	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Ci du groupe pour souscrire la té désignée tête de groupe (art. 223 quinquies d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  disée. Le non respect de c  nations utiles pour télédécl  esite www.impots.gouv.fr.	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  R PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse  N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D IMPUTATIONS (et notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française c  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'umer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, ti  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une  SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis  Vous devez obligatoirement souscrire le formulait majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CG  S'agissant des notices des liasses fiscales, elles so  Nom et adresse du professionnel de l'expertise compta  ETTECO CARENTAN  21 BLACTOT  50500 CARENTAN	ion n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la die convertion fiscale conclue avec un irritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration de 33 %  SIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DEPÔT DE	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du Ci du groupe pour souscrire la té désignée tête de groupe (art. 223 quinquies d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  disée. Le non respect de c  nations utiles pour télédécl  esite www.impots.gouv.fr.	edits d'impôts ne collectivité territoriale d'Outre-  PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre Nom/Adresse N°	oi-contre
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D IMPUTATIONS (et notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française c  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'umer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, ti  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR  Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe, ni une  SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis  Vous devez obligatoirement souscrire le formulait majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CG  S'agissant des notices des liasses fiscales, elles so  Nom et adresse du professionnel de l'expertise compta  ETTECO CARENTAN  21 BLACTOT  50500 CARENTAN	lon n° 2065-SD)  pu étrangère, ayant donné lieu à la dise convertion fiscale conclus avec un irritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration de 33 %  SIGNÉES AU DÉPÔT DE LA Dépôt de la déclaration n° 2258-SD (aus avez désigné une autre entité disertion d'identification fiscale de l'entité diquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité diquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe que ation fiscal de l'entité du groupe que en ° 2065-SD par voie dématéria . Vous trouverez toutes les informnt accessibles uniquement sur le cole:  Tél: Cocher la case correspondante)	er W du CGI (cocher la case)  delivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  otice de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  attion n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  atti 223 quinquies C-I-1 du CC  du groupe pour souscrire la  dé désignée  tête de groupe (art. 223 quinq  d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258-  ti souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  attisée. Le non respect de c  nations utiles pour télédécl  esite www.impots.gouv.fr.  Nom et adresse du conseil:  Identité du déclarant:  Date: 03102024	PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse  N°	ixpert ar l'application de la fr
A. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dar  D IMPUTATIONS (ef. notice de la déclara  1. Au titre des revenus mobiliers de source française d  2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'u mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, te  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %  F CONTRIBUTION TEMPORAIRE D  Assiette de la contribution temporaire de solidarité au te  G ENTREPRISES SOUMISES OU DE  1. Si vous êtes la société tête de groupe et que vo déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et nu  3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la dé  Dans ce cas, veuillez in société tête de groupe.  4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une  5D, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identific par pays  H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE  L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatis  Vous devez obligatoirement souscrire le formulair majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CG  S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sonome a dresse du professionnel de l'expertise compta  ETTECO CARENTAN  21 BLACTOT  50500 CARENTAN  OGA/OMGA Viseur conventionné (1)	ion n° 2065-SD)  su étrangère, ayant donné lieu à la dise convertion fiscale conclus avec un irritoire ou collectivité.  LES REVENUS LOCATIFS (et notice de la déclaration de 33 % SIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉpôt de la déclaration n° 2258-SD (aus avez désigné une autre entité diaration n° 2258-SD par la société diquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe que autre la commence de la déclaration de l'entité du groupe que des la collection de la déclaration de l'entité du groupe que le nom, adresse et numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe que le n° 2065-SD par voie dématéria la Vous trouverez toutes les informant accessibles uniquement sur le cole:  Tél:  Cocher la case correspondante)	er W du CGI (cocher la case)  élivrance d'un certificat de cre État étranger, un territoire ou u  obtee de la déclaration n° 2065-SD)  ÉCLARATION PAYS PAR  art. 223 quinquies C-I-1 du CG  du groupe pour souscrire la ré désignée tête de groupe (art. 223 quinq  d'identification fiscale de la  scrire la déclaration n°2258- i souscrit la déclaration pays  Si oui, indication du logic  site www.impots.gouv.fr.  Nom et adresse du conseil:	PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du fo Gi), cocher la case ci-contre  Nom/Adresse  N°	oi-contre



SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis-*SD 2024

RÉPARTITION DES PR	ODUITS DES ACTIONS	ET PARTS S	OCIALES, A	INSI QUE DES F	REVENUS A	SSIMILĖS	DIST	RIBUES	
Montant global brut des distribution	ns <sup>(1)</sup> payées par la société e	lle-même a		payées par un ét	ablissement ch	argé du servio	e des	titres b	
Montant des distributions correspo	ndant à des rémunérations	ou avantages o	dont la société	ne désigne pas le	(les) bénéfici	aire (s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou personnes interposées	acomptes consentis aux a	associés, actioi	nnaires et po	rteurs de parts, s	oit directeme	nt, soit par	d		
							e		
Montant des distributions autres que celles visées en							f		
(a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g h		
Montant des revenus distribués éli	gibles à l'abattement de 40°	% prévu au 2° d	du 3 de l'article	158 du CGI ®			i		
Montant des revenus distribués no	- n éligibles à l'abattement de	e 40% prévu au	2° du 3 de l'ar	ticle 158 du CGI			i		
Montant des revenus répartis ®		•				Total (a			
	TTES VERSÉES AUX M	EMBRES DE	CERTAINES	SOCIÉTÉS (si ca	o cadra aet ineu			1	modèle)
- REMORETATIONS RE	TIEG VERGEEG AGA III	I	T	OOOIL ILO (ar be	Caure est man	msum, jomure	une	tat uu meme i	nodelej
Nom, prénoms, domicile et qualité (a	art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):	Pour les SARL	chaque associ	ées, au cours de la é, gérant ou non, c ts forfaitaires de frai	désigné col.1,	à titre de trai	iteme	nts, émolume	ents, indemnités,
* SARL, tous les associés;					Montant	des sommes	versé	es:	
* SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en no * SEP et sté de copropriétaires o gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités	à titre de frais de mission et			autres que	is professionnels ceux visés dans onnes 5 et 6
		ou en usufruit.	ete enecide	proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursem	nents	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6		7	8
Marie Pierre, Maryse, Denise	TRIPEY Gérant non as	socié	2023	36 000					
31 Bis route de Barneville	50340 LES PIEUX		2023	30 000					
Claire LE CONTE		1							
Village de l'Europe TOURLAN	/ILLE 50110 TOURLAVILL	<u> </u>							
Familiale TRIPEY		99							
2 Rue des Capucins 50340 LE	ES PIEUX								
			-						-
		1							
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRI	IFTAIRE DU FONDS (en c	as de dérance l	libre)						
		as as goranos.							
* ADRESSES DES AUTRES ETAL	BLISSEMENTS (si ce cadre	est insuffisant, joi	indre un état du	même modèle)					
L CADRE NE CONCERN	ANT QUE LES ENTREP	RISES PLACE	ÉES SOUS L	E RÉGIME SIMF	PLIFIÉ D'IMF	POSITION			
REMUNÉRATIO				E TERME IMPOSÉ		0 %	à	15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstractio		MVLT resta	nt à reporter à	l'ouverture de l'ex	ercice				
apprentis sous contrat et aux handical		MVLT imput	tée sur les PVI	_T de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commet de courtages (b)	issions		sée au cours de int à reporter	e l'exercice					
	ANT QUE LES ORGANI		•	E DONS					
Montant cumulé des dons et ve					ents et percus	au titre de	l'exe	rcice	
				ous autres docum					
	14011101	o ao rogas, ant	JULIANO IN COLUM	and addition docum	5.115 GENVIES	24 44 C GC I	5×C	5.50	

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

а

g

(i bis)

(i ter)

i

k

2024

# Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

# I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice A- Règles de droit commun

EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)

(montant le plus faible entre a - 30 %\*b et a - 3 000 000 €)

Fraction de charges financières pettes non admises en déduction au titre de l'evercice, après application du complément de

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1) (c-2)

### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	е	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Charges financières nettes de l'exercice

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres

### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)

Montant des charges financières nettes en report transférées

Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)

Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)

Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice

Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou  $(g) + 1/3 \times (h)$ 

Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)

### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

Stock à l'ouverture d l'exercice	transféré	ion déductio yées enployées es de titre de	n Stock à la clôture de l'exercice

<sup>(2)</sup> Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

р

q

Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire

Reçu en préfecture le 17/12/2024 42

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

	ination du résulta	at net de cession, de	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	-concession de bi	revets et d'actifs inc	orporels assimilés i	mposable à taux	réduit	
2024							•		7468
$\langle \lambda $ souscrive par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)	s non membres d'un gr	oupe fiscal au sens de l'ar	ticle 223 A du CGI)						
I. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10	ultat net imposable au	ı taux réduit de 10 %							
-			2	3	4	5	9	7	
Actif. bien ou service, famille	e, famille	Ì		Date de	Résultat net déficitaire restant à renorter au	Résultat net	Rapport d'assujettissement	Résultat net imposable à taux réduit	ible à taux réduit
de biens ou services	vices	Делол	Jenomination	exercice de l'option	titre de l'exercice précédent	de l'exercice	au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total									
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement	aux réduit calculé en f	faisant usage du rapport	de remplacement						
	Date de	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément	e à taux réduit sous a	grément				
Total									

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.



AUTRES RENSEIGNEMENTS



Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Liste des immobilisation

# IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables Complexe Hippique des Pieux

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

Compte	2051000000 / 2805100000	100000	SITE INTE	ERNET								
Désignation		Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Val. rés.   Base amo.   M. / Tx	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Amo. ant. Dot. exo. Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Site Internet		27/04/2016	1 709,50		1 709,50 L 33,33	33,33	1 709,50		1 709,50			
	Sous-total		1 709,50		1 709,50		1 709,50		1 709,50			

Compte 215400000 / 2815400000	400000	MATERIEL	T:								
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo. M. / Tx	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0006 Ratelier	07/12/2006	579,31		579,31	L 33,33	579,31		579,31			
0007 Nettoyeur HP	13/02/2007	1 930,00		1 930,00	L 33,33	1 930,00		1 930,00			
0012 Broyeur 180/3 lames	24/06/2008	1 162,21		1 162,21	L 33,33	1 162,21		1 162,21			
0013 Carriole occ	05/10/2008	250,00		250,00	L 33,33	250,00		250,00			
0015 Baby Foot Occ	18/06/2010	1 003,34		1 003,34	L 33,33	1 003,34		1 003,34			
0016 selle de dressage	23/12/2010	750,00		750,00	L 50,00	750,00		750,00			
0023 Ordinateur de bureau Dell + Ecran	19/10/2016	1 022,00		1 022,00	L 33,33	1 022,00		1 022,00			
0024 PC Portable Asus	19/10/2016	948,20		948,20	L 33,33	948,20		948,20			
0025 Selle Hball Arena	19/12/2016	1 020,00		1 020,00	L 20,00	1 020,00		1 020,00			
0029 Selle Cantin	11/01/2018	828,75		828,75	L 20,00	828,75		828,75			
0027 Chargeur Mailleux A110	12/04/2018	6 250,01		6 250,01	L 14,29	4 660,23	892,86	5 553,09			696,92
0028 Barnum 3x6 blanc	17/05/2018	1 520,00		1 520,00	L 20,00	1 520,00		1 520,00			
0031 SE09 175 03A PA205 PA700 Sortie	26/06/2020	[ 2 500,00 ]		[2 500,00]	L 20,00	1 506,94	1,39	[ 1 508,33 ]			[ 991,67 ]
0032 Ratelier RPE PM sans fond	16/09/2020	638,50		638,50	L 20,00	356,50	127,70	484,20			154,30
0033 Ratelier RPE PM sans fond Sortie	16/09/2020	[ 638,50 ]		[ 638,50 ]	L 20,00	356,50	127,70	[ 484,20 ]			[154,30]
0034 My Groom résinée	23/09/2021	949,00		949,00	L 20,00	336,37	189,80	526,17			422,83
0035 SELLE SE09 175 Sortie	01/09/2022	[ 2 625,00 ]		[ 2 625,00 ]	L 33,33	729,17	797,22	[ 1 526,39 ]			[1098,61]
0036 Selle SE02175 02C PA700 Entrée	01/07/2023	3 020,83		3 020,83	L 20,00		604,17	604,17			2 416,66
0038 BOXE Bois 23.05.2022 Entrée	01/07/2023	1 500,00		1 500,00	L 14,29		214,29	214,29			1 285,71
0039 BOXE Bois 23.05.2022 Entrée	01/07/2023	1 500,00		1 500,00	L 14,29		214,29	214,29			1 285,71
0037 Selle SE09 175 03A Entrée	28/05/2024	2 791,67		2 791,67	L 20,00		51,18	51,18			2 740,49
( Montants entre [ ] non totalisés ) Sous-total		27 663,82		27 663,82		18 959,52	3 220,60	18 661,20			9 002,62



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# Complexe Hippique des Pieux

# IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Présenté en Euros

Compte 2182000000 / 2818200000	818200000	MATERIE	L ROULANT								
Désignation	Acquis le	e Prix Acq.	Val. rés.	Base amo. M. / Tx		Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0004 Tracteur DH200 jardin	Sortie 15/07/2006	6 [2581,52]		[ 2 581,52 ] L	- 20,00	2 581,52		[ 2 581,52 ]			
0006 Camion IVECO Occ	30/11/2007	25 000,000		25 000,000 L	20,00	55 000,00		55 000,000			
0009 VAN Imara by St George	13/12/2010	0 4 710,30		4 710,30 L	20,00	4 710,30		4 710,30			
0012 Renault Master DCI	05/11/2014	4 27 500,00		27 500,000 L	25,00	27 500,00		27 500,00			
0015 Tracteur Renault 103 S4	12/12/2017	00'009 6 2		9 500,000 L	20,00	9 500,00		9 500,000			
0016 Manitou A3W71658	09/12/2020	0 22 000,00		22 000,000 L	14,29	8 049,21	3 142,86	11 192,07			10 807,93
0017 VW AMAROK HIGHLINE EN-051-HZ	20/01/2021	1 30 628,43		30 628,43 L	20,00	14 990,92	6 125,69	21 116,61			9 511,82
0018 Camion MAN - DV-596-GD E	Entrée 28/09/2023	3 68 333,33		L 88 333,33	20,00		10 363,89	10 363,89			57 969,44
(Montants entre [] non totalisés) Sous-total	total	217 672,06		217 672,06		122 331,95	19 632,44	139 382,87			78 289,19

Compte 218500000 / 2818500000	3500000	CHEVAUX PONEYS							
Désignation	Acquis le	Prix Acq. Val. rés.	Base amo. M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0005 Pollux	30/11/2005	450,00	450,00 L 33,33	450,00		450,00			
0007 Nivas	31/12/2005	1 753,16	1 753,16 L 20,00	1 753,16		1 753,16			
0012 Loulette Sortie	08/11/2006	[3317,53]	[3317,53] L 20,00	3 317,53		[ 3 317,53 ]			
0015 Obébé	16/05/2007	500,00	500,00 L 20,00	200,000		200,000			
0019 Osmose ponette	22/09/2007	1 200,00	1 200,00 L 20,00	1 200,00		1 200,00			
0020 Prunelle	25/10/2007	600,009	600,00 L 20,00	00'009		00'009			
0022 Prune	22/11/2007	1 200,00	1 200,00 L 20,00	1 200,00		1 200,00			
0024 Océane 1/3	06/12/2007	3 000,000	3 000,00 L 20,00	3 000,00		3 000,000			
0031 Quadrille d'herb Sortie	28/10/2008	[ 3 000,000 ]	_	3 000,00		[ 3 000'000 ]			
0036 Fritham Quakers	10/03/2009	3 000,000	3 000,00 L 20,00	3 000,00		3 000,000			
0039 Ravachol (Roc'h cragou)	22/09/2009	1 000,00	1 000,000 L 33,33	1 000,00		1 000,000			
0043 Mirabelle	24/09/2010	1 000,00	1 000,00 L 20,00	1 000,00		1 000,000			
0045 The hapening (Isnogood)	16/10/2010	1 000,00	1 000,00 L 20,00	1 000,00		1 000,000			L
0048 Oscar	30/06/2011	200,00	500,00 L 33,33	200,000		200,000			ID
0055 NIKITA des Cormiers	01/07/2011	3 000,000	3 000,00 L 20,00	3 000,00		3 000,000			: 05
0056 Volcan	31/07/2012	450,00	450,00 L 33,33	450,00		450,00			50-2
0057 YOP (MILKA)	22/03/2013	230,00	230,00 L 25,00	230,00		230,00			200
0058 Alouette	15/05/2013	400,00	400,00 L 33,33	400,00		400,00			006
0059 Bidule (Naissance 2011)	30/06/2013	1 000,00	1 000,00 L 20,00	1 000,00		1 000,00			172
0060 Brenda (Naissance 2011)	30/06/2013	1 000,00	1 000,00 L 20,00	1 000,00		1 000,000			05-
0061 Linove	19/07/2013	450,00	450,00 L 20,00	450,00		450,00			202
0062 Choubaka (Naissance 2012)	30/06/2014	1 000,00	1 000,00 L 20,00	1 000,00		1 000,00			241
0063 JAVA	27/10/2014	150,00	150,00 L 33,33	150,00		150,00			21
0066 QUEBEC DE GRISOLLES	15/05/2016	3 600,00	3 600,00 L 20,00	3 600,00		3 600,00			/-L
0070 Queldame	28/06/2017	3 000,000	3 000,00 L 20,00	3 000,00		3 000,000			DEL
0079 QUILT	28/10/2017	2 500,00	2 500,00 L 20,00	2 500,00		2 500,00			.20
0071 Caramel	01/11/2017	200,00	500,00 L 20,00	200,000		200,000			24_
0074 PRALINE	08/03/2018	650,00	650,00 L 20,00	650,00		650,00			_20
									9



Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Complexe Hippique des Pieux

Présenté en Euros

Compte 218500000 / 281850000	/ 2818500000	CHEVAU	IX PONEYS								
Désignation	Acquis le	le Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0075 Carabistouille	01/05/2018	118 600,00		00'009	L 33,33	00'009		00'009			
0076 EHO	01/05/2018	118 245,00		245,00	L 33,33	245,00		245,00			
0077 FLIP FLOP	01/05/2018	118 245,00		245,00	L 33,33	245,00		245,00			
0078 Gribouille	01/05/2018	118 243,33		243,33	_						
0080 ATILA	15/01/2019	3 333,33		3 333,33	L 20,00	2 974,09	359,24	3 333,33			
0081 GOSSE DE GOVACHE	30/06/2019	1 900,000		1 900,000	L 20,00	1 521,06	378,94	1 900,000			
0083 LIVINSTONE	30/06/2019	119 2 000,000		2 000,00	L 33,33	2 000,00		2 000,00			
0084 BEABA DU LOUVRAY	26/09/2019	1 300,00		1 300,00	L 33,33	1 300,00		1 300,00			
0085 MAUMEEN	Sortie 27/09/2019	[2 000,00]		[2 000,00 ]	L 33,33	2 000,00		[ 2 000,00 ]			
0086 COQUETTE	08/10/2019	1 700,000		1 700,00	L 33,33	1 700,00		1 700,00			
0088 GRIMM	02/10/2020	300,00		300,000	L 33,33	274,72	25,28	300,000			
0089 ALIZEE DU MANOIR	05/10/2020	2 000,00		2 000,00	L 33,33	1 825,93	174,07	2 000,00			
0093 HEROI	05/10/2020	3 500,00		3 500,00	L 33,33	3 195,38	304,62	3 500,00			
0090 ETOILE MAISON	07/10/2020	1 750,00		1 750,00	L 33,33	1 594,44	155,56	1 750,00			
0098 FRIPOUNETTE	16/10/2021	3 500,00		3 500,00	L 33,33	1 993,06	1 166,67	3 159,73			340,27
0099 GAMINE	16/10/2021	3 500,00		3 500,00	L 33,33	1 993,06	1 166,67	3 159,73			340,27
0097 FRIMOUSSE	01/02/2022	122 400,00		400,00	L 33,33	188,89	133,33	322,22			77,78
0095 GASKO	12/02/2022	5 000,00		5 000,00	L 33,33	2 3 1 0, 1 9	1 666,67	3 976,86			1 023,14
0096 HOLY DE JALYSKA	24/05/2022	1 500,00		1 500,00	L 33,33	551,39	500,00	1 051,39			448,61
0100 VANESSA	19/09/2022	3 700,00		3 700,00	L 33,33	966,11	1 233,33	2 199,44			1 500,56
0102 AMAMDA	02/11/2022	3 500,00		3 500,00	L 33,33	774,54	1 166,67	1 941,21			1 558,79
0103 Jument FN	02/11/2022	122 5 500,00		5 500,00	L 33,33	1 217,13	1 833,33	3 050,46			2 449,54
0104 ZORRO	Sortie 02/11/2022	[3 500,00]		[3 500,00]	L 33,33	774,54	1 166,67	[ 1 941,21 ]			[ 1 558,79 ]
0105 poney Be Caux	08/12/2022	1 500,00		1 500,00	L 33,33	281,94	500,00	781,94			718,06
0107 DANONE	24/07/2023			516,67	L 33,33	32,05	172,22	204,27			312,40
0108 DUNLOP	24/07/2023	123 516,67		516,67	L 33,33	32,05	172,22	204,27			312,40
0109 CHARLO	24/07/2023	123 516,66		516,66	L 33,33	32,05	172,22	204,27			312,39
0110 L'AMIRAL	Entrée 04/10/2023	3 000,000		3 000,000	L 33,33		741,67	741,67			2 258,3 ≒
0111 JOLIE	Entrée 09/11/2023	23 2 100,00		2 100,00	L 33,33		451,11	451,11			1 648,89.
0112 JOVIALE	Entrée 09/01/2024	124 950,00		950,00	L 33,33		151,30	151,30			798,1
0113 GYALCO	Entrée 15/02/2024	3 750,00		3 750,00	L 33,33		472,22	472,22			3 277,1%
0114 EMIR DU ROC	Entrée 15/02/2024	124 4 166,67		4 166,67	L 33,33		524,69	524,69			3 641,900
0115 REVILO	Entrée 23/03/2024	5 000,000		5 000,000	L 33,33		453,70	453,70			4 546,39
											205
(Montants entre [] non totalisés) Sou:	Sous-total	100 866,49		100 866,49		70 073,31	15 242,40	75 056,97			25 566,1₺



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

113 139,52

234 810,54

38 095,44

213 074,28

347 911,87

Total général

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

# IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Présenté en Euros

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024

Complexe Hippique des Pieux

Compte 272000000 /		PARTS SOCIALES	CIALES								
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Parts Sociales CA	11/01/2006	151,47			N.A.0,00						151,47
0002 capit int part soc	23/05/2007	4,59			N.A.0,00						4,59
0003 souscrip parts sociales CA	05/12/2007	15,30			N.A.0,00						15,30
0004 capit int parts soc CA	22/05/2008	6,12			N.A.0,00						6,12
0005 SOUSCRIPTION T INT PART SOC 70	06/05/2009	7,65			N.A.0,00						7,65
0006 CAPIT INT PART SOC 70415188600	22/07/2010	6,12			N.A.0,00						6,12
0007 CAPIT INT PART SOC CA	21/05/2011	6,12			N.A.0,00						6,12
0008 CAPIT INT PART SOC 70415188600	20/04/2012	6,12			N.A.0,00						6,12
0009 CAPIT INT PART SOC 70415188600	18/04/2013	4,59			N.A.0,00						4,59
0010 PS LES PIEUX	06/05/2015	3,06			N.A.0,00						3,06
0011 PS LES PIEUX	19/05/2016	4,59			N.A.0,00						4,59
0012 PS LES PIEUX	08/06/2017	6,12			N.A.0,00						6,12
0013 PS LES PIEUX	07/06/2018	6,12			N.A.0,00						6,12
0014 PS LES PIEUX	23/05/2019	7,65			N.A.0,00						7,65
0015 PS LES PIEUX	29/05/2020	7,65			N.A.0,00						7,65
0016 PS LES PIEUX	03/06/2021	7,65			N.A.0,00						7,65
0017 PS LES PIEUX	03/06/2022	7,65			N.A.0,00						7,65
0018 PS LES PIEUX	02/06/2023	9,18			N.A.0,00						9,18
0019 PS LES PIEUX Entrée	06/06/2024	13,77			N.A.0,00						13,77
Sous-total		281,52									281,52



Reçu en préfecture le 17/12/2024 52LO

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE



Des experts à votre service.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions :

Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire.

Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Normandie, Pays de Loire.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

SIÈGE SOCIAL : Parc Technopole - Rue Albert Einstein 53810 CHANGÉ



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Expertise comptable

COMPLEXE HIPPIQUE DES PIEUX SARL Madame TRIPEY Marie-Pierre 33 Route de Barneville 50340 LES PIEUX

Carentan le 21.11.2024

### **COMMENTAIRES COMPTES ANNUELS 30.06.2024**

# **Aspect Exploitation:**

Le Chiffre d'affaires de l'exercice ressort à 357 178 € contre 350 287 € sur l'exercice précédent. Soit une augmentation de 2 %,

Le niveau de Marge brute est passé de 76.28 % du CA en N-1 à 73.64 % sur N,

Les frais généraux ont augmenté de 13.01 % passant de 86 288 € à 97 512 €, cette augmentation provient de l'augmentation des coûts (Electricité, Loyers, Frais d'entretiens, Assurances, ..)

A ce niveau d'analyse, compte tenu de l'augmentation du CA et de l'augmentation des frais, la Valeur Ajoutée subit une diminution de 16 547 €,

La masse de salaires et charges est de 154 809 €, contre 174 534 € en N-1, ce montant est en baisse de 16 % par rapport à l'exercice précédent,

Après une dotation aux amortissements de 38 095 €, un résultat exceptionnel de 759 € résultant de la vente d'un cheval et matériel, la SARL ressort un déficit de - 28 945 €, le résultat était de -19 773 € sur l'exercice précédent

La Capacité d'Autofinancement de l'exercice reste positive à 8 392 €,

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES, ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL

N° SIRET 492 718 341 000 18 — CODE APE : 6920 Z — SARL AU CAPITAL DE 153600 € — R.C.S. CHERBOURG
Zone Industrielle de Blactot, 50500 Carentan — T 02 33 71 64 70 — F 02 33 71 64 89 — contact@experts-emc2.fr
Zone Artisanale des Monts Panneaux, 14650 Carpiquet — T 02 14 25 00 05
15 rue du Général de Gaulle, 50480 Sainte Mère l'Eglise — T 02 33 71 64 70 

www.experts-emc2.fr

EMCC FRANCE L'association Européenne de Coaching GROUPE EXCEL
Association d'Experts-Comptables Indépendants

Alliance Dynamique Pour un Changement Souhaite





Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241217-DEL2024\_209-DE

Expertise comptable

### **Aspect finances:**

Analyse des flux de banque de l'exercice 2023-2024

	Banque 2023 - 2024 (	en k€)	
Position début exercice	120		
CAF	8	16	Remboursements Emprunts
		96	Acquisitions
Ventes immob	5	8	Dividendes
Apports en C/C	2		
Nouvel Emprunt	68		
	83	120	
Position théorique de fin	83		
Position comptable de fin	69		
Ecart BFR	14		

La trésorerie est positive de 69 k€ à la clôture de l'exercice,

La baisse de trésorerie provient :

- 1. D'une part d'autofinancement de l'acquisition de chevaux et du matériel de 23 k€.
- 2. D'une insuffisance de CAF à hauteur de 16k€ pour financer le remboursement de l'emprunt et le dividende.

La capacité d'autofinancement du résultat de l'exercice 2024-2025 doit s'améliorer de 20k€ pour ne pas dégrader d'avantage la trésorerie.

Ce qui représente une augmentation du CA de l'ordre de 10% aux conditions d'exploitation actuelles.

Il faudra veiller dans cette hypothèse a ne pas autofinancer de nouveaux investissements.

# Paul Maurer EC

urer enguement signé par Paul Maurer EC Confinaseafre affixed spotes FR France

Masterpspéaialisé@fitexpertisenconseil ESC Reims

Médiation: Paul Maurer EC Emplacement:

Date: 2024-11-21 17:55+01:00

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES, ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL

N° SIRET 492 718 341 000 18 — CODE APE : 6920 Z — SARL AU CAPITAL DE 153600 € — R.C.S. CHERBOURG Zone Industrielle de Blactot, 50500 Carentan — T 02 33 71 64 70 — F 02 33 71 64 89 — contact@experts-emc2.fr Zone Artisanale des Monts Panneaux, 14650 Carpiquet — T 02 14 25 00 05 15 rue du Général de Gaulle, 50480 Sainte Mère l'Eglise — T 02 33 71 64 70 www.experts-emc2.fr

EMCC FRANCE

L'association Européenne de Coaching

GROUPE EXCEL Association d'Experts-Compta

Alliance Dynamique Pour un Change

